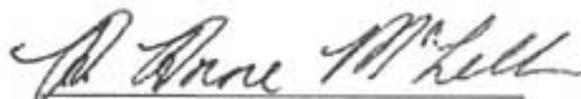


Centre des armes à feu Canada

Budget des dépenses 2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités



A. Anne McLellan

Vice-première ministre
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
du Canada



Centre des armes à feu Canada

**Budget des dépenses
2005-2006**

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

A handwritten signature in black ink, reading "A. Anne McLellan".

A. Anne McLellan

Vice-première ministre
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
du Canada

Table des matières

ARTICLE 1 – APERÇU	1
1.1 Message de la ministre	1
1.2 Message du commissaire aux armes à feu	3
1.3 Information sommaire	5
1.4 Plans et priorités du ministère	9
SECTION 2 – ANALYSE DE L’ACTIVITÉ DU CENTRE PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE ...	18
2.1 Activité du Centre : Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique.....	18
2.2 Ventilation des ressources par sous-activité pour 2005-2006 à 2007-2008 pour l’activité du Centre	23
ARTICLE 3 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	24
3.1 Déclaration de la direction.....	24
3.2 Information organisationnelle	25
3.3 Cadre de mesure du rendement	28
3.4 Information financière du CAFC	29
Tableau 1 : Dépenses prévues et effectif du ministère	29
Tableau 2 : Programme par activité	30
Tableau 3 : Crédits votés et postes législatifs du Budget principal des dépenses.....	31
Tableau 4 : Coût net du ministère pour l’année budgétaire.....	32
Tableau 5 : Source des recettes non disponibles	33
Tableau 6 : Besoin de ressources par organisation et secteur.....	34
Tableau 7 : Rapport d’avancement sur le Grand projet de l’État.....	35
Tableau 8 : Renseignements sur les programme de paiements de transfert	37
Tableau 9 : Initiatives horizontales.....	38
Tableau 10 :Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral et besoins de dépenses prévues anticipées	43
SECTION 4 – AUTRES POINTS D’INTÉRÊT	46
4.1 Gestion efficace du Centre.....	46
4.2 Activités et fonctions d’enregistrement.....	51
Index	53

Section 1 – Aperçu

1.1 Message de la ministre

Il n'existe pas de rôle plus essentiel pour le gouvernement que celui de protéger ses citoyens. Dans une société démocratique, tous les autres droits, libertés et avantages de la citoyenneté découlent de la capacité du gouvernement de s'acquitter de ce rôle efficacement et d'une façon qui s'harmonise avec les principes que nous défendons et qui nous tiennent à cœur en tant que Canadiens et Canadiennes. En ma qualité de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, j'administre un portefeuille qui a affaire à une gamme impressionnante de risques pour nos concitoyens, depuis les crimes qui touchent des particuliers jusqu'aux cataclysmes qui perturbent nos collectivités en passant par le terrorisme et d'autres menaces à notre sécurité nationale.



Le Programme canadien des armes à feu joue un rôle crucial pour rendre les collectivités plus sûres dans tout le pays en protégeant la population contre le mauvais usage des armes à feu. L'objectif du Programme canadien des armes à feu est de réduire les décès et les blessures par balle ainsi que les crimes perpétrés avec une arme à feu et de promouvoir la sécurité publique par la mise en place d'un système universel de délivrance de permis aux propriétaires d'armes à feu et aux entreprises d'armes à feu et d'enregistrement de toutes les armes à feu au Canada. La responsabilité principale de l'administration du Programme incombe au Centre des armes à feu Canada (CAFC). À ce jour, le CAFC a remporté un succès remarquable dans le secteur de la délivrance de permis et de l'enregistrement des armes à feu, comme le montre un taux de conformité de près de 90 %.

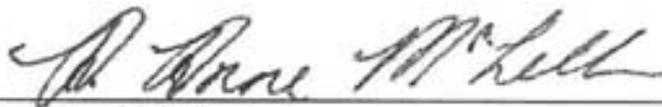
Pour l'avenir, le CAFC a déterminé les priorités clés qui lui permettront de réaliser des progrès importants pour la réduction au minimum des risques liés aux armes à feu pour la sécurité publique des collectivités canadiennes et internationales. Le Programme commencera à mettre en vigueur les modifications de la *Loi sur les armes à feu* et de ses règlements, qui ont été annoncées en décembre 2004. Ces modifications donneront lieu à une simplification du processus de demande de renouvellement de permis et à des outils législatifs et réglementaires plus puissants pour aider nos partenaires du contrôle frontalier à surveiller les mouvements d'armes à feu à destination et en provenance du Canada. Elles aideront aussi à améliorer nos relations avec nos homologues américains afin de contribuer à la réduction du trafic d'armes à feu.

Le CAFC reste concentré sur les améliorations continues des mécanismes d'exécution globaux du Programme et des façons dont ses clients sont servis. Pour accroître davantage la conformité à la *Loi sur les armes à feu*, le Centre s'appuiera sur les partenariats existants et en

créera de nouveaux, par exemple, en menant des activités d'information avec des partenaires chargés de l'application de la loi. Le CAFC restructurera ses opérations de façon à améliorer la prestation de services dans les domaines de compétence fédérale et continuera de rationaliser les processus. Le noyau des ressources financières et humaines est dorénavant en place au sein du CAFC en tant qu'organisme distinct, ce qui permettra au Centre de consolider les éléments de son Cadre de responsabilisation de gestion.

Le CAFC s'est engagé à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité. Les dépenses prévues de 82,3 millions de dollars en 2005-2006 représentent une étape importante vers la réalisation de cet engagement. Ce niveau de financement constitue une réduction de 18 % par rapport à 2004-2005. Le 20 mai 2004, le gouvernement a annoncé qu'à partir de 2005-2006, le coût des activités liées à l'enregistrement serait plafonné à 25 millions de dollars par an. Je suis heureuse de pouvoir vous annoncer que pour 2005-2006, les coûts d'enregistrement seront bien inférieurs à ce plafond.

Il y a quelques années à peine, les Canadiens et Canadiennes ont fait savoir qu'il était nécessaire d'apporter des modifications profondes au Programme des armes à feu. Ces changements ont été apportés ou sont en voie de l'être. Le Centre des armes à feu Canada a passé un moment critique. Aujourd'hui, le CAFC fournit à la population des services de façon économique et efficace. Le Programme canadien des armes à feu apporte une contribution essentielle à la sécurité publique et continuera de le faire en favorisant une utilisation responsable des armes à feu et en aidant à tenir les armes à feu hors de la portée des personnes qui peuvent constituer une menace pour eux-mêmes, leur famille ou leur collectivité.



A. Anne McLellan
Vice-première ministre
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du
Canada

1.2 Message du commissaire aux armes à feu

Depuis le premier *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2004-2005, le Centre des armes à feu Canada a continué de prendre de la maturité en tant qu'organisme distinct au sein du portefeuille du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Je suis très fier des progrès que le CAFC et le Programme canadien des armes à feu ont accomplis au cours de l'année dernière pour améliorer la responsabilisation, la transparence, la rentabilité et la prestation de services, tout en continuant à contribuer à prévenir la mauvaise utilisation des armes à feu.

- Nous avons à présent mis en œuvre les 16 points prioritaires énoncés dans le *Plan d'action du programme de contrôle des armes à feu* annoncé en février 2003. Ce travail a culminé par le dépôt de mon premier rapport au Parlement en tant que commissaire aux armes à feu en novembre 2004.
- Nous mettons en œuvre une technologie de l'information plus moderne afin de veiller à ce que notre système réponde à l'évolution des besoins du Programme des armes à feu.
- Nos services en ligne se sont améliorés et nous avons élargi le Réseau des vérificateurs pour s'assurer que les clients ont un accès opportun aux services de vérification.
- En décembre 2004, les règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* ont été modifiés afin de prendre en compte les modifications législatives qui ont été effectuées par suite de la sanction royale accordée au projet de loi C-10A en mai 2003. Ces modifications aux règlements ont été élaborées à la suite de consultations avec les intervenants clés représentant une grande partie de la population canadienne, notamment des entreprises, des associations d'armes à feu, la police, des associations provinciales de protection de la faune, des groupes de santé et de sécurité publiques et des groupes de victimes.



Comme les principales pièces de l'échafaudage sont désormais en place, nous nous concentrerons davantage sur les activités opérationnelles permanentes et optimiserons davantage la contribution du Programme des armes à feu à des collectivités sûres et saines. Ainsi, nous parvenons maintenant à la fin du premier cycle quinquennal de délivrance de permis et nous passons à la phase de renouvellement de permis de nos opérations. Les récentes modifications législatives nous permettent de prendre des dispositions afin d'équilibrer la charge de travail annuelle pour le traitement des renouvellements de permis et de simplifier les exigences de renouvellement. Cela aidera le Centre à continuer de respecter les normes de service du CAFC tout en garantissant la sécurité publique.

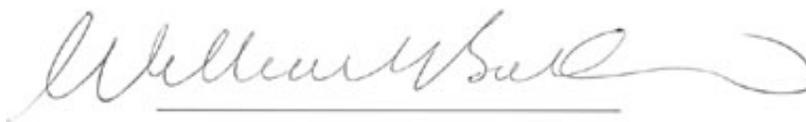
Nous continuons d'encourager et d'aider les propriétaires d'armes à feu à se conformer à la loi. Cette démarche est dans l'intérêt de la sécurité publique. Pour parvenir à cette fin, nous savons que nous devons faire le maximum pour faciliter la conformité. Par conséquent, le CAFC

continuera d'améliorer sa prestation de services, en particulier en multipliant les options de service pour les propriétaires et les entreprises d'armes à feu.

Le CAFC assume également un rôle actif dans les efforts du gouvernement du Canada visant à lutter contre le trafic et la contrebande d'armes à feu; il copréside notamment le Groupe consultatif sur le trafic des armes à feu qui fait partie du Forum canado-américain sur la criminalité transfrontalière.

Le CAFC continue de collaborer étroitement avec des partenaires fédéraux et provinciaux, notamment Sécurité publique et Protection civile Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, la GRC et d'autres services de police, Commerce international Canada, le ministère de la Justice et les contrôleurs des armes à feu de tout le pays. Conscient que les partenariats sont essentiels à l'amélioration continue du Programme des armes à feu, le CAFC élabore également de nouvelles initiatives de sensibilisation à l'appui de la conformité à long terme, aidant ainsi à répondre aux objectifs en matière de sécurité publique de la *Loi sur les armes à feu* et à conscientiser davantage les Canadiens et Canadiennes aux avantages en matière de sécurité et aux services du Programme.

Je suis sûr que le personnel compétent et dévoué du CAFC, en collaboration avec les partenaires du Programme, continuera à relever efficacement les défis qui l'attendent et mettra à profit le succès qu'il a obtenu à ce jour dans l'exécution du Programme canadien des armes à feu.



William V. Baker
Commissaire aux armes à feu
Centre des armes à feu Canada

1.3 Information sommaire

1.3.1 Mission

Le CAFC a pour mission d'accroître la sécurité publique par la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables des armes à feu au Canada, pour ainsi aider à réduire les décès et les blessures par balle et la menace que posent les armes à feu. Le Centre apporte aussi son expertise et fournit des renseignements cruciaux aux corps policiers et à d'autres organismes en matière de prévention et d'enquêtes relatives aux crimes commis avec des armes à feu et à la mauvaise utilisation de celles-ci au Canada et à l'échelle internationale.

1.3.2 Valeurs

Alors qu'il donne suite à sa mission, le CAFC :

- respecte la possession et l'utilisation légitimes des armes à feu au Canada et appuie les utilisateurs d'armes à feu en assurant un service de qualité ainsi qu'un traitement équitable et une protection des renseignements confidentiels;
- reconnaît que la participation des provinces, d'autres organismes fédéraux, des Peuples autochtones, des organisations policières, des propriétaires et utilisateurs d'armes à feu, des instructeurs en matière de sécurité, des vérificateurs, des entreprises et des groupes responsables de la sécurité publique est essentielle à l'exécution efficace du programme et au succès de ce dernier;
- s'engage à réaliser des améliorations et à promouvoir l'innovation de façon continue afin d'atteindre la plus haute qualité de services possible et le niveau optimal en matière de conformité, d'efficacité et de rendement global;
- renseigne ses clients et ses intervenants et encourage leur participation à l'examen et à l'élaboration de politiques, de règlements et de la législation, ainsi qu'à la communication de renseignements cruciaux relatifs aux exigences du programme et ses résultats;
- gère ses ressources de manière réfléchie pour optimiser celles-ci et pour présenter des rapports clairs et précis sur le rendement et la gestion des ressources du programme;
- respecte les valeurs et les normes éthiques de la fonction publique du Canada, et s'engage à assurer la dotation équitable et le perfectionnement du personnel, et à favoriser un milieu de travail qui incite la participation et l'initiative.

1.3.3 Vue d'ensemble du Programme canadien des armes à feu

Le Programme canadien des armes à feu est un programme interministériel et intergouvernemental dont le CAFC assume la principale responsabilité. Le CAFC finance ses services et ses programmes au moyen des dépenses de fonctionnement et d'accords de contribution.

Le CAFC est responsable du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF). Il exerce également les responsabilités de contrôleur des armes à feu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et à Terre-Neuve-et-Labrador. L'Agence des services frontaliers du Canada est chargée de l'administration des éléments du Programme des armes à feu à la frontière canadienne. La Gendarmerie royale du Canada assure le fonctionnement du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) qui interagit avec le SCIRAF. Le ministère du Commerce international du Canada joue un rôle dans le traitement des licences d'importation et d'exportation.

Les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse exercent la fonction de contrôleur des armes à feu sur leur territoire, en conformité avec la *Loi sur les armes à feu* et les orientations de leur gouvernement. Ces activités provinciales sont financées par le gouvernement du Canada aux termes des accords de contribution conclus avec le CAFC.

Le CAFC collabore également avec des organisations autochtones et d'autres organisations communautaires afin de favoriser la compréhension et le respect des exigences du Programme. Ces efforts sont également financés par des accords de contribution conclus avec le CAFC.

1.3.4 Résultats stratégiques et cadre de rendement

Le CAFC a créé un cadre de haut niveau pour les résultats escomptés et le rendement du Programme des armes à feu. Le cadre comprend les cinq éléments suivants :

1. Le résultat stratégique à long terme du CAFC défini dans l'Architecture d'activités de programmes (AAP) consiste à « faire en sorte que les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales soient réduits au minimum ». Il s'agit du principal objectif du CAFC.
2. Les orientations clés sont les facteurs déterminants qui influent sur le choix des priorités et stratégies pour les trois prochaines années et au-delà.
3. Les avantages à long terme sont les résultats attendus du Programme des armes à feu. Le CAFC contribue directement et/ou indirectement à ces résultats à long terme.
4. Les indicateurs de rendement de niveau élevé sont des mesures du rendement du CAFC dans le temps.
5. Les cinq priorités que le Centre a établies pour les trois prochains exercices, afin de faire avancer la réalisation des résultats à long terme du programme et, finalement, de réaliser le résultat stratégique du CAFC.

Les sections suivantes du rapport donnent plus de détails sur chacun de ces éléments.

Résultats stratégiques et cadre de rendement du CAFC

Priorités pour 2005-2006 à 2007-2008

RÉSULTAT STRATÉGIQUE	
Les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales sont réduits au minimum	
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES/FACTEURS DÉTERMINANTS DU CAFC	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire en sorte que les avantages en matière de sécurité publique du Programme canadien des armes à feu soient optimisés. 2. Favoriser la conformité continue à la loi. 3. Continuer d'obtenir la participation du public, des partenaires et d'autres collectivités présentant un intérêt afin d'améliorer davantage le programme. 4. Améliorer davantage la prestation de services à la clientèle. 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Accroître l'efficacité des opérations internes. 6. Renforcer la mise en œuvre par le CAFC du Cadre de responsabilisation de gestion. 7. Présentation exemplaire de rapports de grande qualité et transparents au Parlement et au public.
<p>Activité centrale – Maximiser les avantages en matière de sécurité publique de la <i>Loi sur les armes à feu</i>.</p>	
Avantages à long terme/résultats escomptés	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> • Accès réduit aux armes à feu pour les personnes qui constituent une menace pour la sécurité publique • Information utile aux fins du maintien de l'ordre et de l'application de la loi • Utilisation et entreposage sécuritaires des armes à feu • Services efficaces, axés sur le client et processus rationalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder. • Mesure dans laquelle la police et d'autres agents de sécurité publique utilisent l'information fournie par le CAFC. • Mesure dans laquelle les Canadiens et Canadiennes utilisent les armes à feu sécuritairement. • Mesure dans laquelle le Programme est rentable et respecte les normes de service à la clientèle.
Priorités pour 2005-2006 à 2007-2008	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Commencer la mise en œuvre des modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements 2. Continuer d'améliorer l'exécution du programme et le service à la clientèle <ul style="list-style-type: none"> • Exécution sans accroc du processus de renouvellement de permis simplifié • Processus d'assurance de la qualité pour les données sur l'enregistrement • Stabilisation du système d'information • Mise en place de canaux de diffusion supplémentaires • Amélioration du programme de vérification des armes à feu 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Restructurer les opérations du CAFC <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la prestation de services dans les secteurs de compétence fédérale • Rationalisation continue des processus 5. Consolider les éléments du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration continue du cadre de contrôle de gestion • Intégration des processus et activités de vérification et d'évaluation avec l'initiative du Bureau du contrôleur général pour les petits ministères et organismes

- Pleine participation aux initiatives partagées du portefeuille de SPPCC
 - Mise en œuvre d'un régime de gestion du rendement
 - Mise en œuvre de la modernisation des RH
 - Soutien aux initiatives de services administratifs communs du gouvernement
3. Optimiser et élargir les partenariats nouveaux et existants afin d'améliorer la conformité à la *Loi sur les armes à feu*
- Mener des activités de sensibilisation avec les partenaires chargés de l'application de la loi afin de renforcer l'utilité de l'information sur la délivrance de permis et l'enregistrement
 - Mettre en place des arrangements avec les organisations de sécurité/santé publiques afin d'accroître la sensibilisation au programme et d'appuyer ces organisations
 - Contribuer aux travaux internationaux relatifs à la lutte contre les crimes perpétrés avec des armes à feu

Ressources financières et humaines du CAFC

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières	82,3 M\$	82,3 M\$	82,3 M\$
Équivalents temps plein	345	345	345

1.4 Plans et priorités du Ministère

Dans cette section, nous établissons les cinq priorités du CAFC pour les trois prochaines années. À la section 1.4.1 nous décrivons le contexte général dans lequel ces priorités ont été établies, notamment des détails sur le milieu de fonctionnement actuel du Centre, les orientations stratégiques qui déterminent le travail du Centre et les risques, défis et occasions qui influent sur les décisions qui sont prises. À la section 1.4.4, nous décrivons les cinq priorités et nous établissons un rapport entre elles et l'Architecture d'activités de programmes du Ministère. La section 2 de ce *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) donne un résumé des activités particulières à entreprendre afin de donner suite à chacune des trois priorités du programme, et la section 4 examine les deux priorités de gestion.

1.4.1 Milieu de fonctionnement du CAFC

Soutien à l'amélioration continue

Le début de 2005-2006 marque la fin de la deuxième année du CAFC en tant qu'organisme distinct présentant son rapport à l'intérieur du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile. Il signale également le début de la deuxième année de présentation indépendante de rapports au Parlement par le CAFC.

Tout au long de l'année dernière, le CAFC a établi de nouvelles structures de présentation de rapports en élaborant le premier ensemble de documents de responsabilisation du CAFC – le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement, ainsi qu'en peaufinant davantage l'infrastructure ministérielle. Les rapports au Parlement pour l'exercice 2005-2006 bénéficieront de l'expérience acquise par le CAFC l'année dernière, ainsi que du renforcement des capacités de gestion des ressources financières et humaines au sein du CAFC. Bref, un certain nombre d'événements qui se sont déroulés pendant l'exercice 2004-2005 ont contribué à établir un cadre solide pour les opérations du CAFC au cours des quelques prochaines années.

Contrôle et maîtrise des coûts

Le financement annuel du Centre des armes à feu Canada a diminué de 59 %, passant d'un sommet de 200 millions de dollars en 2000-2001 à un maximum de 82,3 millions de dollars en 2005-2006 et au-delà. Ceci comprend une réduction de 18 % par rapport aux 100,3 millions de dollars approuvés pour 2004-2005. Comme il a été dit plus haut, le budget des services votés annuel permanent du CAFC a été établi à 82,3 millions de dollars à partir du Budget principal

des dépenses pour 2005-2006. Le gouvernement a également annoncé l'établissement d'un crédit distinct pour l'enregistrement des armes à feu dans le budget permanent des services votés du CAFC jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars. Ce crédit distinct permettra aux parlementaires de surveiller ce plafond.

Les priorités et les dépenses proposées, établies dans ce RPP, tiennent compte des deux éléments de l'annonce de financement. Nous présentons un profil de financement pluriannuel du Centre des armes à feu Canada pour la première fois. Le financement pluriannuel est représentatif de la stabilité permanente future du Centre des armes à feu Canada et de l'engagement du gouvernement d'exécuter le Programme des armes à feu de façon économique et transparente.

Renouvellements de permis

À l'automne 2004, le CAFC a mis en œuvre des mesures afin de mieux équilibrer la charge de travail reliée au renouvellement des permis d'armes à feu pour particuliers. Cette approche, appelée « nivellement de la charge de travail » – prorogation unique de certains permis de possession seulement (PPS) – répartit plus également le travail sur une période plus longue. Ceci élimine l'augmentation des coûts et du personnel pour le traitement des pointes d'activité inhabituelles tous les cinq ans, lorsque les permis viennent à échéance. Elle permettra au CAFC de continuer de respecter les normes de traitement des demandes et de garantir que les propriétaires d'armes à feu reçoivent leur renouvellement avant que leur permis en cours n'expire.

L'adoption du nivellement unique de la charge de travail facilite le renouvellement d'un grand nombre de permis qui auraient autrement expirés cinq ans après le délai fixé aux propriétaires et utilisateurs d'armes à feu canadiens pour obtenir un permis. Plus de 50 % d'environ deux millions de permis ont été délivrés pendant une période de 12 mois avant ou peu après la date, fixée par la loi, du 1^{er} janvier 2001.

Mise en œuvre des règlements révisés

En décembre 2004, les modifications aux règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* ont été publiées dans la *Gazette du Canada*. Tout au long de 2005-2006, le Centre des armes à feu Canada commencera à mettre en œuvre les règlements modifiés. Ce faisant, il améliorera davantage le service à la clientèle, particulièrement pour les milliers de particuliers qui renouvellent leur permis d'armes à feu.

Comment le Programme est perçu par le public

En tant qu'élément du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile, le Centre des armes à feu Canada joue un rôle important dans l'engagement pris par le gouvernement d'assurer la sécurité et la santé des collectivités. L'orientation prise par le CAFC en témoigne clairement. En règle générale, les Canadiens et Canadiennes appuient les objectifs du Programme, mais se sont dits préoccupés au sujet des coûts et de la prestation de services. Les efforts visant à améliorer les services, à réduire les coûts au minimum et à présenter des rapports transparents au Parlement continueront d'être cruciaux.

Questions de service à la clientèle

Dans le cadre de l'engagement pris par le Centre à l'égard de la prestation de services, les services à la clientèle continueront d'évoluer tout en réagissant à des facteurs environnementaux tels que les changements démographiques ou aux besoins divers et souvent uniques des propriétaires d'armes à feu des collectivités urbaines et rurales.

Une plus forte proportion de propriétaires d'armes à feu du Canada est plus âgée que ceux des précédentes générations de propriétaires. Par conséquent, les services seront adaptés pour répondre aux besoins des clients plus âgés et pour résoudre les situations comportant un testament et une succession.

Il existe d'importantes différences démographiques et géographiques entre les collectivités rurales et urbaines du Canada. Les collectivités urbaines ou rurales sont également différentes en ce qui concerne la façon dont leurs membres utilisent les armes à feu. Les propriétaires urbains d'armes à feu tendent à participer à des activités récréatives comportant des armes à feu, tandis que la population rurale a besoin d'armes à feu pour la chasse et la lutte contre les animaux nuisibles. Le Centre tiendra compte de ces différences pour la prestation de services tels que la formation de sécurité, la vérification des armes à feu ou la communication d'information sur le programme.

Au cours de la période visée par ce rapport, le CAFC fournira un service à la clientèle existante, en l'occurrence celle qui a obtenu un permis et qui a enregistré ses armes à feu, ainsi qu'à la nouvelle clientèle qui possède des armes à feu qui n'avaient pas été enregistrées précédemment. La meilleure façon d'assurer la sécurité publique est de garantir que tous les propriétaires d'armes à feu et les armes à feu se conforment aux exigences de la *Loi sur les armes à feu*.

1.4.2 Les facteurs déterminants témoignent de l'évolution du CAFC

Les événements de 2004-2005 ont fourni le contexte pour une analyse de l'environnement effectuée à la fin 2004. Le résultat de cette analyse a donné lieu à des révisions des orientations principales/facteurs déterminants du CAFC qui ont été présentés pour la première fois dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005.

Les révisions des facteurs déterminants témoignent des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Centre des armes à feu Canada et du Programme canadien des armes à feu. Au cours des années précédentes, les activités ont consisté principalement à mettre en place le Programme, à veiller à la conformité initiale et à renforcer les capacités du CAFC. Les futures activités seront axées davantage sur l'assurance que les bénéfices en matière de sécurité publique, résultant de l'investissement initial, soient réalisés grâce à la conformité continue à long terme.

Ainsi, le deuxième facteur déterminant révisé « *Appuyer la conformité continue à la loi* » renforce les efforts déployés pour assurer la conformité qui ont été soulignés l'année dernière. Le taux de conformité est élevé. Près de 2 millions de Canadiens sont titulaires de permis d'armes à feu valides et près de 7 millions d'armes à feu sont enregistrées dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu. La conformité doit être maintenue. En 2005-2006 et après, le CAFC se concentrera sur le renouvellement des permis pour particuliers

ainsi que sur la cession efficace d'armes à feu enregistrées entre des particuliers et des entreprises titulaires de permis.

Orientations principales/facteurs déterminants du CAFC pour 2005-2006 à 2007-2008

1. Faire en sorte que les avantages en matière de sécurité publique du Programme canadien des armes à feu soient optimisés

Le CAFC s'est engagé à maximiser les avantages en matière de sécurité publique du Programme des armes à feu. Cet objectif concourt au résultat ultime du Centre qui consiste à réduire au minimum les risques pour la sécurité publique au Canada. Il y parviendra en fournissant continuellement un service excellent à une clientèle diversifiée comprenant les propriétaires d'armes à feu, les organisations policières, les groupes de sécurité et les organisations d'armes à feu, les médias et le grand public.

2. Favoriser la conformité continue à la loi

L'efficacité du Programme exige une conformité continue et améliorée à la loi. Le CAFC continuera de collaborer étroitement avec les contrôleurs des armes à feu, les partenaires du portefeuille de SPPCC, les provinces, les organisations policières et d'autres agents de sécurité et de santé publiques ainsi qu'avec les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu afin de faciliter la conformité et de concourir à l'application de la loi et à la prévention des crimes et des blessures.

3. Continuer à obtenir la participation du public, des partenaires et d'autres collectivités présentant un intérêt afin d'améliorer davantage le Programme

Le CAFC collaborera étroitement avec les intervenants afin d'améliorer l'exécution du Programme. Les activités d'information ciblées augmenteront la sensibilisation au Programme et sa compréhension et appuieront la réalisation des objectifs de la *Loi sur les armes à feu* et des lois connexes. Les partenaires du portefeuille et d'autres parties gouvernementales et non-gouvernementales seront mis à contribution pour cerner des occasions de collaboration permettant d'améliorer l'impact du Programme.

4. Améliorer la prestation de services à la clientèle

Le CAFC est conscient que les besoins de ses clients évoluent et qu'il doit y répondre afin d'optimiser la conformité à la loi et l'acceptation publique de celle-ci. Par conséquent, le Centre s'engage à s'adapter aux nouvelles demandes de prestation de services (p. ex., nouveaux services Internet) et d'innover tout en conservant les méthodes de prestation traditionnelles (p. ex., amélioration du temps de réponse du centre d'appels). Les normes de service publiées pour les demandes de permis et d'enregistrement continueront d'être respectées. En consultation avec les intervenants, des normes de service supplémentaires seront introduites au besoin.

5. Accroître l'efficacité des opérations internes

Le CAFC met à profit le travail accompli à ce jour pour augmenter davantage l'efficacité de ses opérations. Ainsi, le regroupement des sites de traitement a apporté des gains d'efficacité et le Centre a dorénavant l'intention de restructurer ses opérations dans l'Ouest du Canada afin d'améliorer l'exécution du Programme.

6. Renforcer la mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion du CAFC

À la suite de la création du CAFC en tant qu'organisme distinct en avril 2003, une capacité centrale de ressources financières et humaines a été établie. Le Centre consolidera sa mise en œuvre du Cadre de responsabilisation de gestion. À cette fin, il s'efforcera d'être prêt à donner suite à l'initiative de modernisation des RH, fera progresser le travail sur la stratégie de mesure du rendement et continuera de s'acquitter de son engagement à l'égard des valeurs et de l'éthique de la fonction publique pour la prestation de services.

7. Présentation exemplaire de rapports de grande qualité et transparents au Parlement et à la population

Le CAFC s'est engagé à présenter des rapports de grande qualité et transparents sur le rendement du Centre et l'ensemble du Programme canadien des armes à feu. Il fournira de l'information tant financière que non financière d'une façon claire dans tous ses rapports externes (c.-à-d., le *Rapport sur les plans et les priorités*, le *Rapport ministériel sur le rendement*, le *Rapport du commissaire*). Tous les rapports seront fondés sur des données fiables, utiles et opportunes en matière de rendement.

1.4.3 Risques, défis et occasions

L'orientation qu'a pris le CAFC aujourd'hui témoigne de l'expérience et des leçons tirées du fonctionnement du Programme depuis qu'il a été initialement mis en œuvre en décembre 1998. Les défis et les occasions pour le Centre seront de déterminer les initiatives qui améliorent encore les contributions en matière de sécurité publique du Programme des armes à feu. Le CAFC continuera de mettre à profit les succès importants des années précédentes en matière de délivrance de permis et d'enregistrement.

Le Programme est fermement déterminé à faire en sorte que les deux millions ou presque de personnes auxquelles des permis ont été délivrés continuent de se conformer. L'évolution démographique de la clientèle, notamment son âge, sa culture ou son lieu de résidence au Canada, ou les visiteurs qui traversent la frontière et qui importent temporairement des armes à feu, peuvent exercer un effet sur la conformité au Programme.

Une couverture médiatique importante peut avoir appris à la prochaine génération de propriétaires d'armes à feu d'être davantage conscients de la nécessité de se conformer à la *Loi sur les armes à feu*; mais il sera important de continuer de fournir de l'information et de l'éducation aux Canadiens au sujet des avantages du Programme et de la nécessité de continuer de s'y conformer. Des stratégies seront élaborées afin de répondre aux besoins d'une clientèle vieillissante en se tournant vers les collectivités et les organisations. Les visiteurs qui traversent la frontière du Canada peuvent contrevenir à la loi par inadvertance s'ils ne sont pas au courant de nos lois sur l'importation des armes à feu.

La confiance qu'ont les milieux policiers dans la base de données du CAFC et la mesure dans laquelle les clients peuvent s'y fier ont pris de plus en plus d'importance pour le Centre. Tout au long des prochaines années, le CAFC continuera d'étoffer sa base de données par des contacts continus avec ses clients pour garantir que les données sont exactes et à jour.

Depuis la mise en œuvre de la *Loi sur les armes à feu*, le Programme a dû relever le défi de fournir des services qui répondent aux besoins locaux tout en étant uniformes dans tout le pays. Soucieux de garantir que le Programme réponde plus directement aux besoins de chaque province, les fonctions de contrôleur des armes à feu pour l'Ouest du Canada seront exercées par des agents nommés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces. L'établissement d'un modèle normalisé de prestation de services pour toutes les administrations est un effort visant à harmoniser le processus tout en continuant de fournir des services adaptés à des collectivités particulières.

Le CAFC continuera de collaborer avec ses intervenants, notamment la police, les peuples autochtones, les provinces, les groupes communautaires, les partenaires internationaux et les partenaires du Programme à l'identification des risques et à l'élaboration de stratégies qui informeront les clients au sujet du Programme tout en cherchant à obtenir leurs observations sur la prestation de services.

Les difficultés à s'adapter aux exigences pangouvernementales pour de nouvelles façons de fonctionner, notamment la prestation de services communs, la modernisation des ressources humaines ou l'interopérabilité influenceront sur le Centre. Des éléments d'un Cadre de responsabilisation de gestion consolidé seront mis en œuvre en mettant à profit les réalisations précédentes.

1.4.4 Priorités du CAFC pour les trois prochaines années

Le CAFC a établi cinq priorités pour les trois prochaines années afin de réaliser des progrès importants pour la plus forte atténuation possible des risques liés aux armes à feu pour la sécurité publique. Dans cette section, nous décrivons chaque priorité et expliquons comment chacune d'elles s'aligne sur les orientations principales/facteurs déterminants du Centre ainsi que la façon dont les activités continues (sous-activités de l'AAP du CAFC) appuient chaque priorité.

NOTA : Un plan détaillé expliquant comment chaque priorité sera prise en compte pour les trois prochaines années (au moyen de travail continu et d'actions spécifiques supplémentaires) et comment le rendement sera contrôlé figure aux sections 2 et 4 de ce RPP.

Priorité 1 – Commencer la mise en œuvre des modifications de la *Loi sur les armes à feu* et des règlements

La mise en œuvre des modifications législatives et des règlements est alignée directement sur les quatre premiers orientations principales/facteurs déterminants du Centre, à savoir : « *Optimiser les avantages en matière de sécurité publique du Programme, favoriser la conformité continue, mobiliser les partenaires et améliorer la prestation de services à la clientèle* ». Par exemple, la mise en œuvre des modifications simplifiera les demandes de renouvellement de permis en ajoutant des champs remplis d'avance, ce qui réduira la quantité de données à saisir par les clients. Ces modifications rendront également obligatoires les exigences en matière de notification du conjoint pour les demandeurs de permis de possession seulement (PPS) au moment du renouvellement du permis. Ceci aura pour effet qu'un conjoint sera mieux informé de sa capacité de soulever des préoccupations au sujet de sa propre sécurité ou de celle d'un tiers.

En outre, la mise en œuvre des modifications de la *Loi sur les armes à feu* garantira que les agences de services publics disposeront de meilleurs renseignements, ce qui occasionnera une meilleure présentation de rapports sur des armes à feu, afin que la possession d'armes à feu soit légale et responsable. De nouvelles exigences pour le renouvellement des permis garantiront que toutes les personnes considérées comme un danger pour la société soient empêchées de posséder légalement des armes à feu. Le renforcement des outils législatifs et réglementaires signifie que les partenaires du contrôle à la frontière recevront le soutien nécessaire pour exécuter leur mandat qui consiste à surveiller les mouvements d'armes à feu à destination et en provenance du Canada.

Priorité 2 – Continuer d'améliorer l'exécution du Programme et le service à la clientèle

Cette priorité est directement alignée sur la quatrième orientation principale/facteur déterminant qui consiste à « *améliorer davantage la prestation de services à la clientèle* ».

Le CAFC continuera d'apporter des améliorations à la façon dont le Programme des armes à feu est exécuté et dont les clients sont servis. Plus précisément, le CAFC s'engage à simplifier le processus de renouvellement de permis en donnant des avis clairs et à jour aux clients et en effectuant un suivi afin de fournir une aide supplémentaire à l'égard des demandes de renouvellement et en améliorant encore les canaux de diffusion.

Des démarches seront entreprises afin de stabiliser le système d'information du CAFC et garantir une prestation de services sans accroc et économique. On consacrera davantage d'efforts à l'amélioration du programme de vérification des armes à feu. Afin d'accroître l'actualité et l'exactitude de l'information du Registre des armes à feu fournie à la police, le CAFC lancera une activité d'assurance de la qualité.

Le CAFC s'engage à participer aux initiatives partagées du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile Canada afin de chercher à atteindre les objectifs stratégiques communs et d'optimiser l'utilisation des ressources des organismes individuels et du Ministère. Enfin, le Centre continuera d'aviser le public et ses partenaires au sujet des canaux de diffusion et de l'amélioration des services et des systèmes.

Priorité 3 – Optimiser et élargir les partenariats nouveaux et existants afin d'améliorer la conformité à la *Loi sur les armes à feu*

Afin d'améliorer encore la conformité à la Loi pour la délivrance de permis à des particuliers et à des entreprises et pour l'enregistrement des armes à feu, le Centre exploitera les partenariats existants et en créera de nouveaux. Le CAFC prendra particulièrement les mesures suivantes :

- mener des activités de sensibilisation avec les partenaires chargés de l'application de la loi afin de renforcer l'utilité de l'information sur la délivrance de permis et l'enregistrement et d'accroître son utilité pour les agents de police sur la ligne de front;
- mettre en place des arrangements avec les organisations de sécurité/santé publiques afin d'accroître la sensibilisation au Programme et d'appuyer les interventions communautaires au besoin;
- contribuer aux travaux internationaux relatifs à la lutte contre les crimes perpétrés avec des armes à feu.

Deux des sept orientations principales déterminent particulièrement cette priorité : « Favoriser la conformité continue à la loi » et « Continuer à obtenir la participation du public, des partenaires et d'autres collectivités présentant un intérêt afin d'améliorer davantage le Programme ». Par exemple :

- nouer des partenariats efficaces avec des services d'application de la loi, par exemple en fournissant à la police de l'information de qualité et exacte sur le Programme ou en produisant des affidavits à l'appui de poursuites liées à des armes à feu, afin de contribuer aux objectifs en matière de sécurité publique consistant à identifier les armes à feu illégales et la mauvaise utilisation d'armes à feu. Par ailleurs, en faisant la démonstration de l'utilité du Programme, on renforce les avantages sociaux de la conformité continue au Programme par les particuliers et les entreprises;
- fournir de l'information continue est important au sein de tout programme gouvernemental. Le CAFC et ses partenaires provinciaux et fédéraux dispensent le Programme des armes à feu directement aux clients. L'information des clients et la communication avec eux sont essentiels pour maintenir la qualité du service à la clientèle et déterminer les nouveaux besoins des clients. Le CAFC collabore avec les intervenants du Programme à la détermination des besoins d'information et des carences. Les intervenants aident à garantir que l'information du Programme au sujet de la conformité et des questions connexes est à la disposition des clients, des clients potentiels, des professionnels, des défenseurs, des parlementaires et du public canadien.

L'information ne s'arrête pas à la frontière canadienne. Le CAFC continuera de prendre part à des initiatives internationales afin de combattre la contrebande, le trafic et l'utilisation illicite d'armes à feu. Pendant la période visée par ce RPP, le CAFC mettra en œuvre des mesures dont l'objet est de respecter les engagements canadiens envers la *Convention interaméricaine de l'OÉA contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes* et du *Protocole des Nations Unies contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matériels connexes* qui complètent la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* (protocole des Nations Unies contre les armes à feu).

- En plus du travail qu'il effectue au sein des organisations multilatérales, le CAFC copréside le *Groupe consultatif Canada-États-Unis sur le trafic d'armes à feu*.

Priorité 4 – Restructurer les opérations du CAFC

Cette priorité est alignée directement sur les quatrième et cinquième orientations principales/facteurs déterminants qui se rapportent à « l'amélioration de la prestation de services à la clientèle » et à « l'augmentation de l'efficacité des opérations internes ».

Le CAFC restructurera ses opérations afin d'améliorer la prestation de services dans les secteurs de compétence fédérale et pour continuer de rationaliser les processus. Les objectifs de la restructuration des opérations du CAFC consistent à rationaliser les processus et à renforcer la prestation de services. Un grand projet en cours pour donner suite à cette priorité consiste à nommer des contrôleurs des armes à feu dans chacune des provinces de l'Ouest afin de fournir les services de façon à ce qu'ils répondent davantage aux besoins locaux. On y parviendra en rétablissant un contrôleur des armes à feu dans chaque province et en décentralisant certaines activités qui sont présentement menées à Edmonton. Le CAFC réduira

au minimum toute perturbation du service dans cette région grâce à des communications soigneusement réfléchies avec tous ceux qui seront touchés par ce changement.

La Direction des opérations du Programme du CAFC continuera de mettre en œuvre les éléments actuels du Plan d'amélioration continue et ajoutera des activités selon les besoins afin d'améliorer la prestation de services et de réduire les coûts. En outre, afin d'améliorer encore les opérations internes et, par conséquent, la mise en œuvre du Programme, le CAFC intégrera ses services de politiques, de communications et de consultations.

Priorité 5 – Consolider les éléments du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)

Deux des sept orientations principales déterminent spécifiquement cette cinquième priorité : « *Renforcer la mise en œuvre du CRG par le CAFC* »; et « *Présentation exemplaire de rapports de grande qualité et transparents au Parlement et au public* ».

Grâce aux ressources financières et humaines dont il dispose aujourd'hui, le Centre est en mesure de consolider sa mise en œuvre du CRG. Le CAFC veillera tout particulièrement à être prêt pour l'initiative de modernisation des RH, fera progresser les travaux sur la stratégie de mesure du rendement, coordonnera les processus et activités de vérification et d'évaluation avec l'initiative du Bureau du contrôleur général pour les petits organismes, renforcera les contrôles internes et instaurera des services administratifs communs, le cas échéant. En outre, les communications internes seront élaborées à l'appui de l'initiative de modernisation des RH, y compris les stratégies et les activités.

SECTION 2 – ANALYSE DES ACTIVITÉS DU CENTRE PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 Activité du Centre : Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique

Aux termes de l'AAP approuvée du CAFC, le Centre a un seul objectif stratégique – « Faire en sorte que les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales soient réduits au minimum ». Le CAFC a deux activités de Centre¹ : « Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique » et « Gestion efficace du Centre ». Aux fins de la planification et de la présentation de rapports, et par souci d'harmonisation avec la partie II du Budget principal des dépenses, les ressources relatives à la seconde activité sont intégrées à celles de la première.

Comme il est énoncé à la section 1 du présent RPP, les priorités 1, 2 et 3 portent sur l'application de la *Loi sur les armes à feu*, et les priorités 4 et 5 traitent de la gestion du Centre. La section 2.1 décrit les activités prévues spécifiquement à l'appui des trois premières priorités ainsi que des activités continues relatives au Programme des armes à feu. Les activités prévues à l'appui des priorités de gestion sont énoncées à la section 4 de ce rapport, car elles consistent en des « services intégrés » et de ce fait ne sont pas mises en évidence comme activité distincte dans le Budget principal des dépenses.

L'information fournie dans le tableau ci-dessous conforme au Budget principal des dépenses et représente le budget total du CAFC, y compris le travail entrepris à l'appui de l'unique activité du Centre, ainsi que pour la gestion du Centre.

Ressources	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ressources financières	82,3 M\$	82,3 M\$	82,3 M\$
Équivalents temps plein	345	345	345

Le tableau qui suit présente le plan du CAFC pour les trois prochaines années, par sous-activité du Centre. Le plan couvre à la fois les activités continues et propres à une priorité, bien que pour la facilité de la présentation, toutes les activités soient incluses sous l'une des trois priorités. Les activités sont mesurables et comportent des indicateurs de réussite limités dans le temps *désignés en italiques*.

¹ On renvoie à l'activité de « Centre » par opposition à l'activité de « Programme » afin de distinguer les activités du Centre en tant qu'organisme de celles de l'ensemble du Programme des armes à feu, qui mettent à contribution plusieurs ministères fédéraux.

Activités prévues pour 2005-2006 à 2007-2008 par priorité pour l'activité du Centre

Sous-activités de l'AAP	Description (selon l'AAP)	Résultats attendus des sous-activités	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC		
			Priorité 1 – Commencer la mise en œuvre des modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements	Priorité 2 – Continuer d'améliorer l'exécution du Programme et le service à la clientèle	Priorité 3 – Optimiser et élargir les partenariats nouveaux et existants afin d'améliorer la conformité à la <i>Loi sur les armes à feu</i>
Délivrance de permis	<p>Délivrance de permis à des particuliers pour la possession et l'acquisition d'armes à feu, vérification continue de l'admissibilité, analyse et conseils à l'appui du CAFC, des contrôleurs des armes à feus (CAF) et des opérations d'organismes fédéraux, liaison avec les Services nationaux de police (SNP) de la GRC;</p> <p>Délivrance de permis aux entreprises, appui aux CAF et au Bureau central de traitement, service et réponse à la clientèle au niveau national et dispense du cours de sécurité dans le maniement des armes à feu et distribution de documentation connexe.</p>	Les personnes qui sont réputées présenter un risque pour la société sont empêchées de posséder des armes à feu; à cette fin, le CAF refuse d'émettre un permis ou révoque un permis existant.	Mise en œuvre des modifications visant les permis conformément au projet de loi C-10A <i>d'ici le printemps 2005</i> .	<p>Élaborer un plan <i>avant le printemps 2005</i> afin de traiter les renouvellements de permis et d'établir les niveaux de services <i>d'ici l'hiver 2006</i>.</p> <p>Élaborer un plan pour mettre en œuvre les améliorations du système <i>en 2005-2006</i>.</p>	Continuer d'améliorer et de mettre en œuvre le modèle de prestation de services du CAFC avec les partenaires provinciaux et les collègues fédéraux, <i>d'ici l'automne 2005</i> .
Enregistrement	<p>Traitement des demandes d'enregistrement et de cession d'armes à feu, y compris l'enregistrement d'importations;</p> <p>Liaison avec les organismes publics et soutien à ceux-ci, soutien à l'application de la loi, liaison avec les SNP de la GRC;</p>	La propriété des armes à feu est légale et responsable et les activités de maintien de l'ordre et d'application de la loi sont appuyées par l'enregistrement et le désenregistrement d'armes à feu et la révocation des certificats d'enregistrement.	Élaboration et mise en œuvre, <i>d'ici l'été 2006</i> , d'un plan permettant aux organismes publics de se préparer à la mise en œuvre des modifications au <i>Règlement sur les armes à feu des agents publics</i> .	<p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour l'amélioration du programme de vérification des armes à feu <i>d'ici l'automne 2005</i>.</p> <p>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'assurance de la qualité pour les données d'enregistrement <i>d'ici l'hiver 2006</i>.</p>	Partenariat avec le Réseau des vérificateurs afin d'examiner les entraves à l'enregistrement des armes à feu et de faciliter l'enregistrement par des particuliers <i>d'ici l'automne 2005</i> .

Sous-activités de l'AAP	Description (selon l'AAP)	Résultats attendus des sous-activités	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC		
			Priorité 1 – Commencer la mise en œuvre des modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements	Priorité 2 – Continuer d'améliorer l'exécution du Programme et le service à la clientèle	Priorité 3 – Optimiser et élargir les partenariats nouveaux et existants afin d'améliorer la conformité à la <i>Loi sur les armes à feu</i>
	Service et réponse à la clientèle à l'échelle nationale.				
Soutien au système de justice	Exécution du Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) à l'appui des efforts de maintien de l'ordre et de prévention du crime; Production d'affidavits sur la délivrance de permis et d'information sur l'enregistrement à l'appui des procédures judiciaires.	Fourniture d'information utile pour le maintien de l'ordre et l'application de la loi, aboutissant à des poursuites, des enquêtes d'application de la loi, la prévention de crime et de blessures et des interventions communautaires plus efficaces par la police et d'autres agents de sécurité publique.	Mise en œuvre des modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements concernant les agences de services publics <i>d'ici l'été 2006</i> , les importations et les exportations <i>d'ici l'hiver 2007</i> .	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour l'amélioration de l'utilisation de l'information du Registre canadien des armes à feu en direct par la police <i>d'ici l'hiver 2006</i>	Lancer des activités de sensibilisation à l'intention des milieux policiers et des agents provinciaux <i>d'ici l'automne 2005</i> .
Contrôle aux frontières	Surveillance des armes à feu importées au Canada et exportées de celui-ci au moyen d'ententes de partenariats avec l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère du Commerce international du Canada et d'autres.	Mouvement contrôlé des armes à feu à destination et en provenance du Canada.	Élaboration et mise en œuvre, <i>d'ici l'hiver 2007</i> , d'un plan pour permettre aux partenaires du contrôle aux frontières de se préparer à la mise en œuvre des règlements sur les importations et les exportations.	En collaboration avec les partenaires du contrôle aux frontières, élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'assurance de la qualité pour les données d'importation et d'exportation <i>pendant 2005-2006</i> .	Collaborer avec l'Agence des services frontaliers du Canada, les SNP de la GRC et le ministère du Commerce international du Canada à l'examen et à l'amélioration des mécanismes en place à l'appui du Programme des armes à feu <i>pendant 2005-2006</i> .
Initiatives internationales	Direction d'initiatives et d'examins bilatéraux (p. ex., Canada - É.-U.) et internationaux (p. ex., Nations Unies, Organisation des États américains) liés au trafic d'armes à feu, ou participation à ceux-ci.	Amélioration des relations et de la coordination avec les homologues américains; Participation aux initiatives partagées du portefeuille de SPPCC;			Établissement de partenariats avec des organisations clés afin de jeter un regard neuf sur la conformité continue et la sécurité publique et aider à transmettre ce message aux clients et aux intervenants du Programme (<i>mesuré par une stratégie de sensibilisation prospective élaborée d'ici l'automne/hiver 2005, et le nombre et la pertinence des partenariats créés</i>).

Sous-activités de l'AAP	Description (selon l'AAP)	Résultats attendus des sous-activités	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC		
			Priorité 1 – Commencer la mise en œuvre des modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements	Priorité 2 – Continuer d'améliorer l'exécution du Programme et le service à la clientèle	Priorité 3 – Optimiser et élargir les partenariats nouveaux et existants afin d'améliorer la conformité à la <i>Loi sur les armes à feu</i>
		<p>Contribution à la réduction du trafic d'armes à feu;</p> <p>Contribution positive au rôle que joue le Canada dans la communauté internationale.</p>			<p>Continuer de travailler par l'entremise du Groupe consultatif sur le trafic des armes à feu au sein du Forum canado-américain sur la criminalité transfrontalière et contribuer à l'établissement de priorités communes pour combattre le crime transfrontalier et transnational organisé (<i>mesuré par : la mesure dans laquelle les accords internationaux du Canada prennent en compte la capacité nationale de mettre en œuvre ses engagements</i>).</p> <p>Participer à des organisations multilatérales afin de renforcer l'engagement pris par le Canada de contrôler le trafic d'armes à feu (<i>mesuré par : le degré de conformité des arrangements canadiens avec les engagements internationaux</i>).</p>

Sous-activités de l'AAP	Description (selon l'AAP)	Résultats attendus des sous-activités	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC		
			Priorité 1 – Commencer la mise en œuvre des modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements	Priorité 2 – Continuer d'améliorer l'exécution du Programme et le service à la clientèle	Priorité 3 – Optimiser et élargir les partenariats nouveaux et existants afin d'améliorer la conformité à la <i>Loi sur les armes à feu</i>
Sensibilisation du public / des intervenants	<p>Production et diffusion de documentation à l'appui de la conformité au programme et participation du CAFC/Programme des armes à feu à des événements des intervenants/partenaires.</p> <p>Établissement ou expansion de partenariats et communication avec les intervenants et les collectivités.</p> <p>Projets pilotes au moyen de contributions à l'appui de l'exécution du Programme, y compris avec des collectivités et des organisations autochtones et d'autres groupes communautaires ou professionnels bénévoles.</p>	<p>Augmentation de la sensibilisation et de l'acceptation des exigences du Programme;</p> <p>Appui à la prévention du crime et des blessures;</p> <p>Assurance d'un fondement / Réseau à long terme pour atteindre les objectifs du Programme des armes à feu.</p>	<p>Préparer une stratégie et des produits de communication en matière d'éducation publique afin d'informer les clients des modifications de la loi et des règlements (<i>mesuré par une surveillance périodique à l'intérieur du CAFC et avec les partenaires du portefeuille afin de déterminer la mesure dans laquelle les produits de communication sont conformes aux priorités du programme du CAFC et du portefeuille</i>).</p> <p>Cibler des mises à jour du Web afin qu'elles coïncident avec l'entrée en vigueur des règlements modifiés (<i>mesuré par la coïncidence des mises à jour en direct avec l'entrée en vigueur des modifications</i>).</p>	<p>Poursuivre la coordination des communications du portefeuille et interministérielles afin d'accroître les occasions de faire passer des messages sur les avantages en matière de sécurité publique (<i>mesuré par une surveillance périodique à l'intérieur du CAFC et avec les partenaires du portefeuille afin de déterminer la mesure dans laquelle les produits de communication sont conformes aux priorités du programme du portefeuille</i>).</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une approche ciblée de sensibilisation publique à l'appui du CAFC et de ses opérations et à cette fin diffuser de l'information aux clients et aux intervenants (<i>mesuré par la mise au point d'une stratégie de sensibilisation d'ici mars 2006</i>).</p>	<p>Établir ou élargir des partenariats et entreprendre des activités de sensibilisation afin d'accroître la conscientisation au Programme et appuyer la conformité ainsi que les interventions communautaires, au besoin (<i>mesuré par l'ampleur et la portée des partenariats à l'appui du Programme; l'ampleur de l'utilisation du financement de contribution à l'appui des projets lancés par des partenaires / intervenants; autres initiatives en matière de sécurité des armes à feu dans lesquelles les intervenants / partenaires pourraient s'impliquer</i>).</p>

2.2 Ventilation des ressources par sous-activité pour 2005-2006 à 2007-2008

Sous-activités	Ressources financières*			Ressources humaines*		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Délivrance de permis	61,5	61,5	61,5	250	250	250
Enregistrement	15,7	15,7	15,7	86	86	86
Soutien au système de justice**	0,8	0,8	0,8	–	–	–
Contrôle aux frontières	1,7	1,7	1,7	2	2	2
Initiatives internationales	0,1	0,1	0,1	1	1	1
Sensibilisation du public / des intervenants	2,5	2,5	2,5	6	6	6
TOTAL	82,3 M\$	82,3 M\$	82,3 M\$	345	345	345

* Les ressources financières et les ressources humaines attribuables aux services ministériels ont été affectées aux sous-activités du Centre.

** Les ressources humaines attribuables à la sous-activité de soutien au système de justice sont comptabilisées dans l'effectif du ministère de la Justice.

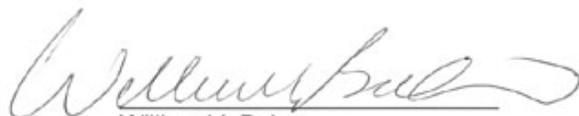
SECTION 3 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

3.1 Déclaration de la direction

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 du Centre des armes à feu Canada.

Ce document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités*.

- il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les lignes directives du STC;
- il utilise une architecture d'activités de programmes (AAP) approuvée;
- il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.



William V. Baker
Commissaire aux armes à feu
Centre des armes à feu Canada



John Brunet, CA
Chef de la direction financière
Centre des armes à feu Canada

3.2 Information organisationnelle

Le RPP fait rapport de toutes les opérations du CAFC sous une seule activité du Centre – « Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique » et six sous-activités d'AAP. Le Centre comprend deux unités opérationnelles et trois unités de soutien.

Sous-activités de l'AAP	Unités opérationnelles
Délivrance des permis Enregistrement Contrôle aux frontières	Opérations du Programme Direction dirigée par le chef principal des opérations, chargé du Registre des armes à feu, de la délivrance des permis, du Bureau central de traitement (BCT) ainsi que de la technologie de l'information.
Soutien au système de justice* Initiatives internationales Sensibilisation du public / des intervenants*	Politiques, communications et consultations Direction dirigée par un directeur général chargé des politiques, des services exécutifs, de la recherche et des questions autochtones, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, des affaires publiques et des communications.

* La responsabilité pour cette sous-activité de l'AAP est partagée entre les deux unités opérationnelles.

En plus des deux directions opérationnelles, les trois fonctions de soutien (finances et administration, ressources humaines et services juridiques) sont dirigées par les titulaires des postes suivants :

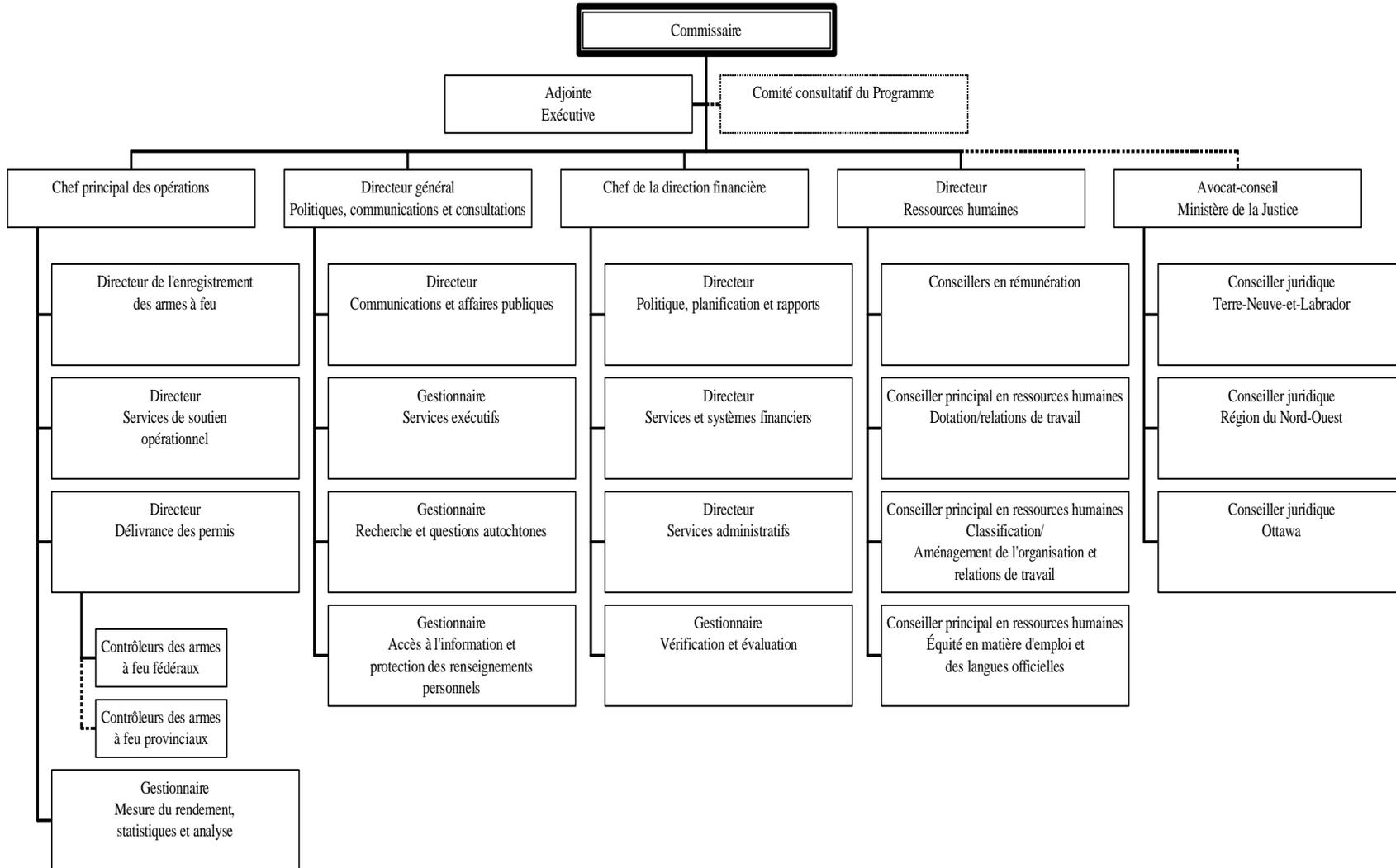
- **Chef de la direction financière**, chargé de la planification, de la présentation de rapports et de l'analyse, des services et des systèmes financiers, des services administratifs et de la vérification et de l'évaluation;
- **Directeur, Ressources humaines** chargé de la rémunération, de la dotation/rerelations avec le personnel, classification/conception de l'organisation et relations de travail et langues officielles/équité en matière d'emploi;
- **Avocat-conseil** chargé des services juridiques fournis par l'entremise du ministère de la Justice.

En janvier 2005, le CAFC a créé la Direction des politiques, communications et consultations en fusionnant la Direction des politiques et consultations et celle des communications et des affaires publiques. Cette fusion a apporté un soutien à des fonctions importantes du Programme et de l'organisation (p. ex., analyse de l'environnement, communications et sensibilisation des partenaires, affaires parlementaires, application de la recherche et des statistiques à l'élaboration de politiques et à la mesure du rendement). Ce changement arrive en temps opportun dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives cruciales de

sensibilisation et de partenariat au cours des prochaines années. En outre, ce changement organisationnel a amélioré la capacité du ministère à aider le ministre à respecter les engagements du gouvernement envers les Canadiens et Canadiennes.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CENTRE DES ARMES À FEU CANADA



3.3 Cadre de mesure du rendement

Un nouveau cadre de mesure du rendement

Dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 du CAFC, le Centre a décrit les étapes initiales du travail entrepris pour définir le cadre de mesure du rendement du CAFC. En prenant appui sur ce travail, le Centre a défini quatre indicateurs du rendement à long terme pour mesurer les résultats ultimes du Programme.

Un cadre de mesure du rendement du CAFC ainsi qu'un Plan de mise en œuvre de la mesure du rendement intégré ont été élaborés au moyen de consultations menées pendant l'année dernière.

Le Cadre des résultats et du rendement stratégiques du CAFC, présenté à la section 1.3.4 de ce rapport, définit quatre indicateurs de rendement à long terme. Avec le temps, ces indicateurs serviront à mesurer le rendement du Centre sur le plan de l'optimisation des avantages en matière de sécurité publique de la *Loi sur les armes à feu*.

À l'heure actuelle, on travaille à l'élaboration d'une stratégie pour recueillir de l'information et présenter des rapports en fonction des indicateurs convenus. Les résultats intermédiaires et immédiats du programme seront mesurés en suivant l'exécution d'activités clés du CAFC selon ses priorités triennales pour 2005-2006 à 2007-2008.

En 2005-2006, le CAFC continuera de mettre en œuvre le nouveau plan de mise en œuvre afin de mesurer objectivement et de gérer le rendement du CAFC et d'en faire rapport.

Indicateurs du rendement du CAFC

Les quatre indicateurs sont les suivants :

- Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder.
- Mesure dans laquelle la police et d'autres agents de sécurité publique utilisent l'information fournie par le CAFC.
- Mesure dans laquelle les Canadiens et Canadiennes utilisent les armes à feu de façon sécuritaire.
- Mesure dans laquelle le Programme est économique et respecte les normes de service à la clientèle.

Comme il ressort de l'examen de cette liste, le CAFC a fortement accru l'insistance sur les résultats de rendement plutôt que sur le choix d'indicateurs volumétriques et opérationnels uniquement.

Dans les futurs Rapports ministériels sur le rendement (RMR) le CAFC ajoutera la stratégie de mesure du rendement, y compris les méthodes d'évaluation de sources d'information pour la collecte d'information fiable et significative servant à faire rapport sur le rendement de façon cohérente, dans le temps.

3.4 Information financière du CAFC

Le tableau suivant représente les dépenses prévues du CAFC pendant la période de planification de trois ans de ce RPP. Les dépenses prévues sont une représentation de toutes les activités du Programme pour lesquelles le CAFC est responsable, notamment la délivrance des permis, l'enregistrement, les contrôleurs des armes à feu, etc.

Tableau 1 : Dépenses prévues et effectif du ministère

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Maximiser les avantages en matière de sécurité publique de la <i>Loi sur les armes à feu</i>				
Budgétaire	82,1	64,1	64,1	64,1
Législatif (régime d'avantages sociaux des employés)	3,7	4,2	4,2	4,2
Contributions	14,5	14,0	14,0	14,0
Budget principal des dépenses (brut)	100,3	82,3	82,3	82,3
Moins : recettes disponibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Total – Budget principal	100,3	82,3	82,3	82,3
<i>Ajustements :</i>				
Budget supplémentaire des dépenses :	0,0	0,0	0,0	0,0
Annonce budgétaire :	0,0	0,0	0,0	0,0
Péremption prévue	1,3	0,0	0,0	0,0
Total des ajustements	1,3	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses prévues	99,0	82,3	82,3	82,3
Moins : recettes non disponibles	(11,0)	(18,2)	(23,3)	(23,2)
Plus : Coût des services reçus sans frais (voir le tableau 4)	3,2	4,4	4,4	4,4
Coût net du CAFC	91,2	68,5	63,4	63,5
Autres coûts indirects du Programme (voir le tableau 10)	13,2	15,1	16,3	15,1
Coût net du Programme	104,0	83,6	79,7	78,6
Équivalents temps plein	325	345	345	345

Tableau 2 : Programme par activité

(en millions de dollars)		2005-2006								
	Budgétaire						Législatif	Total du Budget principal des dépenses	Ajustement (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Brut	Recettes disponibles	Net	Régime d'avantages sociaux des employés			
Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique	64,1	0,0	14,0	0,0	0,0	0,0	4,2	82,3	0,0	82,3
Total	64,1	0,0	14,0	0,0	0,0	0,0	4,2	82,3	0,0	82,3

Tableau 3 : Crédits votés et postes législatifs du Budget principal des dépenses

		2005-2006	2004-2005
Crédit ou poste législatif	Libellé tronqué pour le crédit voté ou le poste législatif	Budget principal des dépenses actuel (en millions de dollars)	Budget principal des dépenses précédent (en millions de dollars)
20	Dépenses de fonctionnement – à l'exclusion des activités et fonctions d'enregistrement	49,5	82,1
25	Dépenses de fonctionnement – activités et fonctions d'enregistrement	14,6	0,0
30	Contributions	14,0	14,5
(S)	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	4,2	3,7
	Total pour le Ministère	82,3	100,3

Tableau 4 : Coût net du Ministère pour l'année budgétaire

	2005-2006 (en millions de dollars)
Dépenses prévues	82,3 \$
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2,7
Contributions couvrant la part de l'employeur des cotisations d'assurance des employés et les dépenses payées par le SCT – (à l'exclusion des fonds de roulement)	1,7
Protection des accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,0
Salaires et dépenses connexes pour les services juridiques fournis par Justice Canada	0,0
<i>Moins : Recettes non disponibles (voir le tableau 5)</i>	(18,2 \$)
Coût net du CAFC pour 2005-2006	68,5 \$
Autres coûts liés au Programme non remboursés par le CAFC (voir le tableau 10)	15,1 \$
Coût net du Programme des armes à feu pour 2005-2006	83,6 \$

Tableau 5 : Source des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007	Recettes prévues 2007-2008
<i>CENTRE DES ARMES À FEU CANADA</i>				
<i>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique</i>				
<i>Activités de délivrance des permis</i>	9,9	17,6	22,7	22,6
<i>activités de délivrance de permis aux particuliers</i>	0,6	0,6	0,6	0,6
<i>activités de délivrance de permis aux entreprises</i>				
<i>Activités d'enregistrement / cession*</i>	0,5	0	0	0
Total des recettes non disponibles	11,0	18,2	23,3	23,2

NOTA :

En mai 2004, à la suite de l'annonce du gouvernement concernant le contrôle des coûts du Programme canadien des armes à feu et l'amélioration de la capacité des organismes d'application de la loi à combattre le crime perpétré au moyen d'armes à feu, la perception de droits d'enregistrement et de cession a été abandonnée, et par conséquent, un montant néant est indiqué pour cette période de planification.

Tableau 6 : Besoin de ressources par organisation et secteur

Par organisation :

Activité du Centre – Maximiser les avantages en matière de sécurité publique de la <i>Loi sur les armes à feu</i>	Total des dépenses prévues (en millions de dollars)
Bureau du commissaire	0,4
Opérations du Programme	72,8
Politiques, communications et consultations (y compris services juridiques)	4,1
Finances, administration, vérification et évaluation	3,9
Ressources humaines	1,1
Total	82,3

Par secteur :

Activité du Centre – Maximiser les avantages en matière de sécurité publique de la <i>Loi sur les armes à feu</i>	Total des dépenses prévues (en millions de dollars)
1. Directeur de l'enregistrement des armes à feu	4,3
2. CAF fédéraux	10,7
3. CAF provinciaux et collectivités / organisations autochtones et autres	14,0
4. Bureau central de traitement	10,7
5. TI et télécommunications	28,7
6. Partenaires fédéraux	5,1
7. Services ministériels	8,8
Total	82,3

Tableau 7 : Rapport d'avancement sur le Grand projet de l'État

Rapport d'avancement sur le projet

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu

Le 14 février 2005, le Conseil du Trésor a donné l'approbation effective du projet pour un projet redéfini de remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF II). Le système appuie l'exécution du Programme des armes à feu et mettra en œuvre un nouveau système de délivrance de permis et d'enregistrement.

2. ÉTAPE DU PROJET

Le projet en est à l'étape finale de l'élaboration du système et entamera bientôt la période d'essai d'intégration, d'acceptation par l'utilisateur, de certification et de mise en œuvre. Il est prévu que le système sera mis en œuvre en décembre 2005. Une période de normalisation de trois à six mois après la mise en œuvre est prévue.

3. MINISTÈRE DIRECTEUR ET MINISTÈRES PARTICIPANTS

Ministère directeur :	Centre des armes à feu Canada
Autorité contractante :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères participants :	Gendarmerie royale du Canada Agence des services frontaliers du Canada Ministère du Commerce international

4. ENTREPRENEURS PRINCIPAUX ET SOUS-TRAITANTS PRINCIPAUX

Entrepreneurs principaux :	CGI Information Systems and Management Consultants Inc. Resolve Corporation (anciennement BDP Business Data Services Ltd.)
Sous-traitants :	Bell NexInnovations Aliant Compaq

5. PRINCIPALES ÉTAPES CRITIQUES (RAPPORT D'AVANCEMENT) :

Réalisation de solutions	- 1 ^{er} décembre 2005
Démantèlement du SCIRAF I	- 31 mars 2006
Évaluation du projet et rapport définitif	- 2006-2007

6. RAPPORT D'AVANCEMENT ET EXPLICATION DES ÉCARTS :

Comme il a été expliqué dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005, le projet de remaniement du SCIRAF a connu d'importants retards, et Team CENTRA a engagé des coûts importants hors du cadre du contrat officiel. Une analyse et une négociation importantes ont eu lieu tout au long de 2004-2005 et ont mené à un contrat restructuré et à un projet redéfini qui sont entrés en vigueur en février 2005. Le contrat a été transformé en un accord de prestation de services axé sur l'avenir et le projet est désormais défini officiellement comme travaux de mise en œuvre restants.

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES NON RÉCURRENTES

Par souci d'intégrité et de continuité, le tableau ci-dessous montre à la fois des coûts historiques engagés jusqu'à la transformation du contrat et les prévisions des coûts futurs liés au GPÉ.

	Budget original (en millions de dollars)	Budget actuel (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2005-2006 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2006-2007 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2007-2008 (en millions de dollars)
Réalisation de la solution pour la transformation du contrat (février 2005)	32,2	43,3	–	–	–
Coûts des retards de mise en œuvre	–	30,6	–	–	–
Total	32,2	73,9	–	–	–

Mise en œuvre du projet défini comme GPÉ	–	16,5	16,5	–	–
--	---	------	------	---	---

NOTA : Les coûts estimatifs de la mise en œuvre du projet comprennent 11,5 millions de dollars pour terminer l'élaboration du système et 5 millions de dollars de frais de fonctionnement pendant la période initiale de fonctionnement (décembre 2005 à mars 2006). Conformément à l'accord de contrat de service transformé, Team CENTRA recevra un paiement pour les frais d'élaboration et les coûts liés au retard au moyen de sa rémunération mensuelle de service. En se fondant sur le nombre actuel d'utilisateurs et de sites, Team CENTRA s'est engagé à faire en sorte que les frais de fonctionnement annuels ne dépassent pas 15 millions de dollars par an pendant la durée de l'accord.

Des renseignements supplémentaires sur ce Grand projet de l'État se trouvent à l'adresse :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>

Tableau 8 – Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique	Prévision des dépenses 2004-2005 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2005-2006 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2006-2007 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2007-2008 (en millions de dollars)
CONTRIBUTIONS				
Contributions aux provinces/territoires	13,4	13,0	13,0	13,0
Contributions accordées aux collectivités ou organisations (sans but lucratif) autochtones ou autres	0,3	1,0	1,0	1,0
Total des contributions	13,7*	14,0	14,0	14,0

NOTA :

* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reflètent la péremption prévue de 0,8 M\$ à partir des dépenses prévues de 14,5 M\$ du Budget principal des dépenses.

Tableau 9 – Initiatives horizontales

Au cours de la période de planification de ce RPP, le Centre des armes à feu Canada continuera d'exécuter le Programme canadien des armes à feu de concert avec ses partenaires et les autres ministères.

Modèle d'initiative horizontale (RPP)				
Nom de l'initiative horizontale : Programme canadien des armes à feu		Nom du ou des ministères directeurs : Centre des armes à feu Canada		
Date de début de l'initiative horizontale : 5 décembre 1995 (sanction royale)		Date d'achèvement de l'initiative horizontale : continu		
Total de l'affectation de fonds fédérale : 1,007 milliard de dollars de 1995-1996 jusqu'à 2004-2005 (CAFC); 82,3 millions de dollars en continu à partir de 2005-2006 (CAFC).				
Description de l'initiative horizontale : Réduire les tragédies, les décès accidentels ou les blessures causés par les armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle d'armes à feu en renforçant les contrôles sur les armes à feu.				
Résultats partagés : foyers plus sûrs, rues plus sûres au Canada				
Structures de régie :				
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet de loi C-68 « Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes »</i> : définit le rôle du ministre fédéral, du directeur de l'enregistrement des armes à feu et des contrôleurs des armes à feu. • <i>Projet de loi C-10A « Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu »</i> : établit le rôle de commissaire aux armes à feu. • <i>Décret n° 2003-0556, approuvé le 11 avril 2003, transmet la responsabilité et la reddition de comptes du Programme canadien des armes à feu du ministre de la Justice au solliciteur général;</i> • <i>Décret n° 2003-0555 approuvé le 11 avril 2003, ajoute le Centre des armes à feu Canada à l'annexe 1.1 de la LGFP en tant qu'organisme distinct au sein du portefeuille du solliciteur général;</i> • <i>Décret n° 2003-0794, daté du 29 mai 2003, établit et désigne le poste de Commissaire aux armes à feu comme « administrateur général » du Centre.</i> 				
Partenaires fédéraux	Nom du programme	Affectation totale	Dépenses prévues pour 2005-2006	Résultats prévus pour 2005-2006
Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) – Le Ministère	Programme des armes à feu	266 000 \$ continu	266 000 \$	Le CAFC et SPPCC travaillent en étroite collaboration afin de garantir que la ministre, les parlementaires et les hauts fonctionnaires disposent des renseignements et des outils nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de l'exécution du Programme des armes à feu. Des ressources annuelles permanentes de 266 000 \$ ont été transférées du ministère de la Justice au SPPCC afin de soutenir les fonctions ministérielles liées au CAFC et au Programme des armes à feu.

Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Programme des armes à feu	Coûts directs négocié annuellement avec le CAFC	2,3 millions de dollars	Le CAFC exploite sa plate-forme de technologie de l'information – le Système canadien d'information relativement aux armes à feu – sur le réseau informatique sécurisé de la GRC. D'autres services, tels le Laboratoire judiciaire de la GRC, section des armes à feu, fournissent un soutien technique en matière d'armes à feu au directeur pour la classification et la description des armes à feu. Le laboratoire judiciaire gère également le Tableau de référence des armes à feu (TRAF) un outil de recherche encyclopédique mis au point par la GRC qui fournit de l'information textuelle et graphique sur la description, l'identification technique et la classification légale des armes à feu. Le TRAF est utilisé par le Programme pour identifier et classer exactement les armes à feu.
GRC - Équipe nationale de soutien à l'application de la <i>Loi sur les armes à feu</i> (ENSALA)	Programme des armes à feu	Affectation distincte versée directement à la GRC	5,9 millions de dollars	L'ENSALA est un service spécialisé relevant des Services nationaux de police de la GRC. L'ENSALA est un réseau pancanadien d'agents qui apportent leur appui aux enquêteurs de la police et aux enquêtes portant sur l'utilisation criminelle d'armes à feu, y compris le trafic et la contrebande d'armes à feu illégales. La responsabilité pour l'administration et la gestion de l'ENSALA a été transférée à la GRC du CAFC en 2003-2004.
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	Programme des armes à feu	Coûts directs négocié annuellement avec le CAFC	1,7 million de dollars	L'ASFC est chargée d'attester les déclarations pour non-résidents, de percevoir les droits pour les permis temporaires pour non-résidents, et de garantir que les résidents qui importent une arme à feu au Canada sont titulaires du permis de possession approprié et d'un certificat d'enregistrement valide. L'ASFC traitera 90 000 attestations pour non-résidents, effectuera 7 000 vérifications de permis et traitera 146 000 importations d'armes à feu pour particuliers.

Service correctionnel Canada (SCC)	Programme des armes à feu	Affectation de 1995-1996 à mars 2002 : 5 millions de dollars; en 2002-2003 : 7,5 millions de dollars et à compter de 2003-2004, 7,8 millions de dollars prévus annuellement	7,8 millions de dollars	Le SCC prévoit avoir besoin de loger (logement, prestation de soins de santé, nourriture, vêtements) l'équivalent d'environ 275 détenus par année pour des condamnations, en vertu du <i>Code criminel</i> , portant sur des infractions relatives aux armes à feu. Le SCC n'identifie pas ni ne suit le type et le nombre de contrevenants ni ne donne le nombre exact de jours-lits utilisés ayant un lien avec l'application de la législation sur les armes à feu.
Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)	Programme des armes à feu	De 1999-2000 à 2003-2004 le financement annuel de la CNLC est progressivement passé de 437 000 \$ à 842 000 \$, ce qui tient compte des pressions découlant de la charge de travail. Pour 2004-2005 et les exercices suivants, les dépenses prévues de la CNLC se chiffreront à 0,9 million de dollars par année.	0,9 million de dollars	Les besoins pour les dépenses prévues sont liés aux modifications du <i>Code criminel</i> en raison du Programme des armes à feu qui prévoit des peines plus longues pour les contrevenants condamnés pour des délits perpétrés avec des armes à feu, ce qui fait naître le besoin de plus d'examens des libérations conditionnelles. Le financement a été accordé précisément en réponse aux pressions découlant de la charge de travail de la CNLC en raison des modifications législatives. Dans ce contexte, depuis qu'elle a reçu le financement, la Commission a achevé plus de 9 000 examens de contrevenants condamnés pour des délits perpétrés avec des armes à feu.
Ministère de la Justice (MDJ)	Programme des armes à feu	Coûts directs négocié annuellement avec le CAFC	1 million de dollars	Le ministère de la Justice offre au CAFC des conseils juridiques et des services de rédaction et de litiges. Le ministre de la Justice est responsable du <i>Code criminel</i> , y compris la Partie III (armes à feu et autres armes). En outre, le ministère de la Justice continue de donner accès au CAFC aux systèmes de ressources financières, humaines et de paie du ministère et il est remboursé de ses coûts directs (environ 0,2 M\$ par an). Ses services sont négociés annuellement.

Ministère du Commerce international du Canada	Programme des armes à feu	Une moitié d'un ETP est affecté à cette activité	40 000 \$	Le CAFC et le ministère du Commerce international du Canada collaborent pour garantir que les politiques intérieures du Canada soient cohérentes avec les engagements internationaux. Le ministère du Commerce international du Canada délivre les licences nécessaires pour importer et exporter des armes à feu en vertu de la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i> .
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	Programme des armes à feu	Affectation fondée sur la politique sur les locaux et les montants sont négociés pour l'équipe de projets	2,8 millions de dollars	TPSGC administre l'enveloppe des locaux au nom du gouvernement fédéral. La cotisation pour les locaux est détenue par les organismes centraux pour TPSGC pour le paiement des baux, etc. En outre, TPSGC maintient une équipe de projet sur place pour aider aux questions contractuelles.
Autres	Programme des armes à feu		1,8 million de dollars	Les ministères suivants ne participent pas à l'exécution quotidienne du Programme des armes à feu : Le Commissariat à l'information enquête sur les plaintes formulées par les demandeurs d'Accès à l'information qui veulent obtenir des renseignements sur le Programme des armes à feu et prévoit des dépenses de 84 600 \$ pour mener ces enquêtes. Le Commissariat à la vie privée enquête sur les plaintes formulées à l'endroit du Programme des armes à feu; il ne prévoit pas d'importantes dépenses annuelles pour cette période. Le Secrétariat du Conseil du Trésor supervise le paiement des contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique. Cette contribution est exclue du calcul du régime d'avantages sociaux des employés qui est signalé dans les Comptes publics du Canada.

Résultats à atteindre par les partenaires non fédéraux (le cas échéant) : Le CAFC a élaboré des modèles de prestation des services avec les provinces pour les activités d'exécution du Programme dans leur administration. Les priorités de financement et les activités seront axées sur l'exécution et l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et du Programme canadien des armes à feu qui en découle. L'exécution du Programme comprend, entre autres, les activités suivantes :

- délivrance, renouvellement et révocation de permis d'armes à feu;
- approbation de certains types de cessions d'armes à feu;
- délivrance d'autorisations de transport et d'autorisations de port;
- inspection des entreprises d'armes à feu;
- agrément des champs de tir;
- sensibilisation et formation en matière de sécurité.

Personne-ressource : Luigi Giannetti Gestionnaire, Planification et rapport, Centre des armes à feu Canada	Approuvé par : John Brunet, Chef de la direction financière Centre des armes à feu Canada	Date d'approbation : Le 21 février 2005
--	---	---

Des renseignements supplémentaires sur les initiatives horizontales se trouvent à l'adresse :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>

Tableau 10 – Programme canadien des armes à feu : coûts pour le gouvernement fédéral et besoins de dépenses prévus anticipés

ORGANISATION	DÉPENSES ANTÉRIEURES (1995-1996 à 2003-2004) (en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2004-2005 (en millions de dollars)	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006 (en millions de dollars)	DÉPENSES PRÉVUES 2006-2007 (en millions de dollars)	DÉPENSES PRÉVUES 2007-2008 (en millions de dollars)
Coûts directs :					
Centre des armes à feu Canada	537,0	77,7	63,2	63,6	63,6
<i>Autres ministères fédéraux (coûts remboursés par le CAFC) :</i>					
Agence des services frontaliers du Canada	17,2	1,7	1,7	1,7	1,7
Gendarmerie royale du Canada	110,4	4,8	2,3	1,9	1,9
Développement des ressources humaines Canada	32,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1,5	0,1	0,1	0,1	0,1
Ministère de la Justice	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0
Paiements de transfert aux provinces	167,2	13,4	13,0	13,0	13,0
Paiement de contributions aux collectivités autochtones ou autres	1,4	0,3	1,0	1,0	1,0
Total des coûts directs :	868,2	99,0	82,3	82,3	82,3
Coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada :					
Sécurité publique et Protection civile Canada (1)	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3
Gendarmerie royale du Canada (2)	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Gendarmerie royale du Canada – ENSALA (3)	4,5	4,0	5,9	5,9	5,9
Agence des services frontaliers du Canada (4)	7,3	0,1	0,1	1,3	0,1
Service correctionnel du Canada (5)	20,3	7,8	7,8	7,8	7,8
Commission nationale des libérations conditionnelles (6)	3,3	0,9	0,9	0,9	0,9
Ministère de la Justice (7)	10,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Ministère du Commerce international du Canada (8)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (9)	10,4	1,8	2,7	2,7	2,7
Autres (10)	5,9	1,5	1,7	1,7	1,7
Total des coûts indirects :	66,2	16,4	19,5	20,7	19,5
TOTAL DES COÛTS POUR LE PROGRAMME	934,4	115,4	101,8	103,0	101,8
Recettes nettes (11)	(87,4)	(11,0)	(18,2)	(23,3)	(23,2)
COÛTS NETS POUR LE PROGRAMME	847,0	104,4	83,6	79,7	78,6

Coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada – Explications :

Les explications suivantes ont été fournies par les partenaires fédéraux du CAFC pour documenter les besoins estimatifs prévus de dépenses pour l'exécution du Programme des armes à feu. Ces dépenses prévues ne seront pas remboursées par le CAFC. Nota : Les dépenses sont arrondies à la centaine de millier près, par exemple, 75 000 \$ est arrondi au chiffre supérieur de 0,1 million de dollars, alors que 45 000 \$ est arrondi au chiffre inférieur de 0,0 million de dollars.

1. **Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC)** : Les dépenses prévues représentent les exigences ministérielles fixées à la suite de l'intégration du CAFC au portefeuille des ministères relevant du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ces ressources ont été transférées du ministère de la Justice en 2003-2004.
2. **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** : Le CAFC exploite sa plate-forme de technologie de l'information – le Système canadien d'information relativement aux armes à feu – sur le réseau informatique sécurisé de la GRC. D'autres services, tels le Laboratoire judiciaire de la GRC, section des armes à feu, fournissent un soutien technique en matière d'armes à feu au directeur pour la classification et la description des armes à feu. Le laboratoire judiciaire gère également le Tableau de référence des armes à feu (TRAF) un outil de recherche encyclopédique mis au point par la GRC qui fournit de l'information textuelle et graphique sur la description, l'identification technique et la classification légale des armes à feu. Le TRAF est utilisé par le Programme pour identifier et classer exactement les armes à feu. La GRC reçoit un remboursement du CAFC pour ces services; aucun coût indirect n'a été rapporté.
3. **Gendarmerie royale du Canada – Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu (ENSALA)** : Avant 2003-2004, toutes les dépenses de l'ENSALA étaient attribuées au CAFC et incluses dans ses coûts directs. Le 1^{er} avril 2003, l'ENSALA a été transférée à la Division des Services nationaux de police de la GRC. Le niveau de dépenses prévues reflète les besoins de fonds nécessaires pour que l'ENSALA puisse poursuivre ses activités.
4. **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** : Les besoins de dépenses prévues du Programme sont liées aux fonctions de soutien supplémentaires du programme assurées au niveau régional pour le reste de la période de mise en œuvre du Programme.
5. **Service correctionnel Canada (SCC)** : Le SCC prévoit avoir besoin de loger (logement, prestation de soins de santé, nourriture, vêtements) l'équivalent d'environ 275 détenus par année pour des condamnations, en vertu du *Code criminel*, portant sur des infractions relatives aux armes à feu. Le SCC n'est pas en mesure d'identifier et de suivre le type et le nombre de contrevenants ni de donner le nombre exact de jours-lits utilisés ayant un lien avec l'application de la législation sur les armes à feu.
6. **Commission nationale des libérations conditionnelles** : Les besoins pour les dépenses prévues sont liés aux modifications du *Code criminel* en raison du Programme des armes à feu qui prévoit des peines plus longues pour les contrevenants condamnés pour des délits perpétrés avec des armes à feu, ce qui fait naître le besoin de plus d'examen des libérations conditionnelles. Le financement a été accordé précisément en réponse aux pressions découlant de la charge de travail de la CNLC en raison des modifications législatives. Dans ce contexte, depuis qu'elle a reçu le financement, la Commission a achevé plus de 9 000 examens de contrevenants condamnés pour des délits perpétrés avec des armes à feu.
7. **Ministère de la Justice (MDJ)** : au cours de cette période de planification, le CAFC remboursera au ministère de la Justice les coûts directs de l'unité des services juridiques (environ 0,8 M\$ par an). Le MDJ continue de fournir accès au CAFC aux systèmes de ressources financières, humaines et de paie du ministère et est remboursé de ses coûts directs (environ 0,2 M\$ par an). Il n'y a pas d'autres coûts attribuables, directs et indirects, qui sont engagés par le MDJ à l'appui du Programme des armes à feu.
8. **Ministère du Commerce international du Canada** : au cours de cette période de planification, on prévoit des dépenses prévues d'environ 40 000 \$ par an. Cette dépense est liée au traitement des licences d'importation d'armes à feu et continuera jusqu'à ce que les règlements sur les importations/exportations du CAFC soient en place.

9. **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada** : Les dépenses prévues portent sur la cotisation pour les installations établie et retenue de façon centralisée par les organismes centraux pour que TPSGC soit en mesure de payer, entre autres, les baux des édifices et des installations occupées par le personnel du CAFC, notamment le Bureau central de traitement de Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Le niveau du droit pour les installations est déterminé en fonction de l'assiette salariale courante d'un ministère et a été établi à 2,7 millions de dollars pour la période de planification afférente à ce RPP.
10. **Autres** : Les ministères suivants ne participent pas à l'exécution quotidienne du Programme des armes à feu : Le **Commissariat à l'information** signale des dépenses annuelles prévues de 84 600 \$ pour la présente période en prévision d'enquêtes pour des plaintes de demandeurs d'Accès à l'information qui veulent obtenir des renseignements sur le Programme des armes à feu. Le **Commissariat à la vie privée** indique qu'il n'est pas en mesure de prévoir les dépenses liées à d'éventuelles enquêtes sur des plaintes relatives au Programme des armes à feu. Le **Secrétariat du Conseil du Trésor** supervise le paiement des contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime de soins de santé et le Régime de soins dentaires de la fonction publique. Le calcul des cotisations est fondé sur la politique du CT de 8 % des dépenses salariales prévues. Cette contribution est exclue du calcul du régime d'avantages sociaux des employés payé et signalé par les ministères.
11. **Recettes** : Les recettes sont versées au Trésor, et le CAFC ne peut y accéder pour combler l'écart des dépenses.

SECTION 4 – AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

4.1 Gestion efficace du Centre

Le CAFC assume la responsabilité principale de l'administration du Programme des armes à feu, un programme horizontal mettant à contribution plus de 10 autres organisations fédérales, en plus d'avoir des liens de programme étroits avec d'autres paliers de gouvernement, des organisations autochtones et d'autres organisations communautaires. Pour aider l'organisme à réaliser son résultat stratégique qui consiste à réduire au minimum les risques à la sécurité publique posés par les armes à feu pour les collectivités canadiennes et internationales, le CAFC a besoin d'une infrastructure de gestion efficace. Le CAFC dispose d'un effectif de près de 345 employés et gère un budget de 82,3 millions de dollars. Pour la prochaine période de trois ans, le CAFC a établi deux priorités de gestion (en plus de trois priorités de programme) :

- Priorité 4 – Restructurer les opérations du CAFC;
- Priorité 5 – Consolider les éléments du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG).

L'infrastructure intégrée à l'appui du Programme des armes à feu comprend les services intégrés dans cinq secteurs (conformément à l'AAP approuvé pour le CAFC) :

- **Bureau du commissaire**
Activités à l'appui du commissaire en tant qu'administrateur général de l'organisme.
- **Opérations du Programme**
Activités à l'appui du chef principal des opérations dans les secteurs suivants : CAF fédéraux, délivrance de permis et enregistrement conformément au Programme des armes à feu et activités des agences de services publics; gestion des rôles et relations des CAF provinciaux et tenue et analyse des données de rendement du Programme.
- **Politiques, communications et consultations**
Activités liées à l'élaboration de politiques stratégiques et pour le programme et à la recherche, AIPRP, services exécutifs et liaison avec Sécurité publique et Protection civile Canada, ainsi que soutien en communication au CAFC, au commissaire et au ministre, services de traduction et de révision, réponse aux demandes de renseignements des clients et coordination de la production de rapports publics. Ce secteur couvre à la fois les opérations liées aux armes à feu et les fonctions ministérielles de l'organisme.
- **Ressources humaines**
Activités de RH à l'appui de l'organisation et participation aux activités de service public ministérielles.
- **Finances, administration, vérification et évaluation**
Les activités financières, administratives et d'approvisionnement du Ministère, y compris les interactions avec les organismes centraux pour des activités financières et administratives; activités de vérification, d'évaluation et de mesure du rendement.

Le tableau qui suit présente les activités prévues du CAFc pour les trois prochaines années qui se rapportent à la « gestion efficace du Centre ». L'information est présentée par sous-activités du Centre de l'AAP et définit les activités clés au moyen d'indicateurs de réussite limités dans le temps et mesurables (*désignés par des italiques*).

Activités prévues pour 2005-2006 à 2007-2008 pour la gestion efficace du Centre

Sous-activités AAP	Activités permanentes	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC	
		Priorité 4 – Restructuration des opérations du CAFC	Priorité 5 – Consolidation des éléments du CRG
Bureau du commissaire	Superviser la gestion du Centre des armes à feu et du Programme des armes à feu (<i>mesuré conformément à la rétroaction du ministre et du greffier du Conseil privé sur le rendement par rapport aux engagements</i>).		
Opérations du Programme	Continuer à innover et transformer les pratiques de gestion liées à l'exécution du Programme (<i>mesuré par l'écart entre les progrès prévus et réels du Plan d'amélioration continue</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation complète de la Région du Nord-Ouest <i>d'ici septembre 2005</i> • Entrée en vigueur de certaines dispositions du projet de loi C-10A en avril 2005 afin de traiter du renouvellement des permis et des cessions d'armes à feu • Stabiliser le système d'information : nouvelle solution administrative mise en œuvre <i>d'ici décembre 2005</i> • Instaurer d'autres canaux de diffusion (messagerie vocale interactive, Internet) <i>d'ici décembre 2005</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des indicateurs du rendement pour les opérations du Programme <i>d'ici mars 2006</i>
Politiques, communications et consultations	<p>Fournir en temps opportun des conseils stratégiques et exacts et des services exécutifs au commissaire et au CAFC ainsi qu'au ministre (<i>mesuré par la rétroaction officielle du commissaire et du ministre</i>)</p> <p>Fournir des services d'AIPRP mesurés par les réponses fournies <i>en temps opportun et de façon professionnelle</i> aux demandes de renseignements du public.</p> <p>Coordonner et entreprendre la création de partenariats et d'activités de sensibilisation prioritaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme et de la conformité à long terme (<i>mesuré par : l'auto-évaluation de la pertinence des partenariats et des activités</i>) de sensibilisation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la fusion des Directions des politiques et consultations et des communications et des affaires publiques à l'appui des priorités ministérielles et de l'efficacité organisationnelle (<i>mesuré par : l'à-propos et l'opportunité des conseils, du soutien et des produits</i>) • Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe afin d'étayer la nomination de contrôleurs des armes à feu dans les provinces de l'Ouest (<i>mesuré par : la mesure dans laquelle la stratégie et les activités connexes s'harmonisent avec la raison d'être et le calendrier de la restructuration</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien de communication interne à l'initiative de modernisation des RH (<i>mesuré par : des stratégies et des activités de communication appropriées et en temps opportun à l'appui du plan d'action du CAFC et de l'échéancier pour la modernisation des RH</i>). • Préparer le deuxième Rapport du commissaire aux armes à feu (<i>pendant le premier trimestre de l'exercice</i>).

Sous-activités AAP	Activités permanentes	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC	
		Priorité 4 – Restructuration des opérations du CAFC	Priorité 5 – Consolidation des éléments du CRG
	<p>Collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux/territoriaux et internationaux ainsi qu'avec les collectivités afin de faciliter et d'appuyer l'<i>accroissement</i> de la collecte et l'<i>amélioration</i> de la présentation de données liées aux armes à feu relativement au crime, aux blessures et aux décès.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des partenaires/intervenants au moyen des contributions (<i>mesuré par : la proportion des contributions utilisée tout au long des projets</i>).</p> <p>Fournir des services de communication ministériels <i>efficaces et en temps opportun</i> (c.-à-d., traduction et révision, réponse aux demandes de renseignements des clients, coordination de la production de rapports publics).</p>		
Ressources humaines	<p>Fournir un soutien à l'organisation et participer aux activités de service public ministérielles (<i>mesuré par la rétroaction sur la satisfaction des clients externes et internes</i>).</p> <p>Préparer les rapports obligatoires pour les organismes centraux (<i>mesuré par la rétroaction des organismes centraux sur la qualité des rapports</i>).</p>	Fournir les ressources humaines nécessaires à l'appui de la décentralisation de la Région du Nord-Ouest (<i>mesuré par la rétroaction des clients internes</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un plan d'action sur la modernisation des pratiques de RH du CAFC en réaction à l'initiative de modernisation des RH d'ici septembre 2006 • Continuer de fournir aux gestionnaires des conseils stratégiques sur le recrutement de « bonnes ressources » (<i>mesuré par la rétroaction des clients internes</i>).
Finances, administration, vérification et évaluation	Fournir un soutien aux activités financières, administratives et d'approvisionnement du Centre, notamment les interactions avec les organismes centraux pour les activités financières et administratives (<i>mesuré par : la mesure dans laquelle tous les aspects des services communs de finances, d'administration et d'approvisionnement à l'appui des opérations du CAFC continuent de s'améliorer</i>).	Fournir le soutien en finances et administration nécessaire à la nomination de contrôleurs des armes à feu dans les provinces de l'Ouest (<i>mesuré par la rétroaction des clients internes</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au Réseau des administrateurs de petits organismes (RAPO), aux comités d'agents financiers supérieurs (AFS) et d'agents financiers supérieurs à temps plein (AFSTP) portant sur des services ministériels communs et d'autres initiatives, et respecter les échéanciers établis pour la prestation de services communs. • Mettre en œuvre la politique sur les marchés et l'approvisionnement et les normes de services d'ici le printemps 2005.

Sous-activités AAP	Activités permanentes	Activités prévues et mesurables pour les trois prochaines années par priorité du CAFC	
		Priorité 4 – Restructuration des opérations du CAFC	Priorité 5 – Consolidation des éléments du CRG
	<p>Préparer des rapports complets, opportuns et utiles à l'intention du Parlement (RPP et RMR) <i>(mesuré par la rétroaction du Conseil du Trésor sur la qualité des rapports)</i>.</p> <p>Appuyer la reddition de comptes du commissaire au moyen d'une fonction de vérification et d'évaluation interne efficace <i>(mesuré par : la mesure dans laquelle la direction du CAFC donne suite en temps opportun aux recommandations de la vérification et de l'évaluation)</i>.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la nouvelle Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) et l'Architecture d'activités de programmes (AAP), à l'appui de l'affectation de ressources et des exigences de présentation de rapports parlementaires, notamment les comptes publics <i>en respectant les échéanciers établis par les organismes centraux</i>. • Élaborer et mettre en œuvre un cadre de mesure du rendement du CAFC <i>d'ici mars 2006</i> • Donner suite aux vérifications et évaluations internes, <i>en temps opportun et en respectant le budget</i>, et aligner la fonction de vérification et d'évaluation du CAFC sur la nouvelle initiative du Bureau du contrôleur général <i>d'ici mars 2006</i>.

4.2 Activités et fonctions d'enregistrement

Nouveau crédit parlementaire pour les activités et fonctions d'enregistrement :

Lorsqu'il a présenté le Budget principal des dépenses pour 2005-2006, le CAFC a demandé au Parlement d'approuver l'établissement d'une base de financement initiale pour le nouveau crédit Dépenses de fonctionnement lié aux activités et fonctions d'enregistrement. La base de financement peut être modifiée dans de futurs budgets principaux ou supplémentaires, lorsque le CAFC finalisera la méthode de calcul du coût de revient élaborée pour les activités et fonctions d'enregistrement et aura acquis de l'expérience de son application. Il convient de noter qu'aux fins du Budget principal des dépenses le Conseil du Trésor incorpore tous les avantages sociaux des employés des ministères et organismes en une seule affectation législative. Par conséquent, les parlementaires verront 14,6 millions de dollars comme crédit budgétaire pour l'enregistrement dans le Budget principal des dépenses 2005-2006. Les avantages sociaux des employés prévus par la loi, associés à l'activité d'enregistrement, s'élèvent à 1,1 million de dollars pour un crédit total de 15,7 millions de dollars à l'enregistrement.

Ressources financières*

2005-2006	2006-2007	2007-2008
Crédit 25, Enregistrement 14,6 M\$	Crédit 25, Enregistrement 14,6 M\$	Crédit 25, Enregistrement 14,6 M\$
Législatif (RASE) 1,1 M\$	Législatif (RASE) 1,1 M\$	Législatif (RASE) 1,1 M\$
Total : 15,7 M\$	Total : 15,7 M\$	Total : 15,7 M\$

Le CAFC a retenu les services de KPMG pour aider à l'élaboration d'une méthode de calcul du coût de revient des activités et fonctions liées à l'enregistrement afin de fournir un fondement pour la différenciation des coûts de l'activité d'enregistrement de façon objective et transparente pour la population canadienne et le Parlement. La méthode de calcul du coût de revient a été élaborée de concert avec les agents du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Bureau du contrôleur général.

La méthode définit trois types d'éléments de coût comme suit :

- coût d'enregistrement direct, notamment le directeur de l'enregistrement des armes à feu, le Registre canadien des armes à feu, l'analyse des dossiers d'armes à feu et le travail de laboratoire de la GRC;
- composantes indirectes de l'enregistrement qui appuient deux ou plusieurs activités telles que les activités de soutien à l'enregistrement effectuées au Bureau central de traitement et le Système canadien d'information relativement aux armes à feu;
- les activités de gestion ministérielle notamment les finances, les ressources humaines, les politiques, la haute direction et les communications.

La méthode traite chacune de ces composantes de façon différente. Cent pour cent des coûts directs seront imputés au crédit Enregistrement. Les coûts indirects seront répartis sur le crédit en fonction des inducteurs de coût individuels. Ainsi, les coûts de TI seront répartis sur le crédit selon le pourcentage relatif des utilisateurs de la TI liés à l'enregistrement, tandis que les coûts

du BCT seront répartis en fonction de la part d'appels téléphoniques reçus liés à l'enregistrement. La composante gestion ministérielle sera répartie entre les crédits en fonction du pourcentage global.

Le tableau 6 présente la ventilation par secteur du crédit total de 82,3 millions de dollars du CAF. Les montants estimés liés aux activités et fonctions d'enregistrement sont présentés ci-dessous :

Directeur de l'enregistrement des armes à feu	4,0 M\$
Contrôleurs des armes à feu (CAF) fédéraux	0,0 M\$
CAF provinciaux et collectivités et organismes autochtones et autres	0,0 M\$
Bureau central de traitement	3,0 M\$
TI et télécommunications	5,9 M\$
Partenaires fédéraux	1,2 M\$
Services ministériels	1,6M\$
Total : activités et fonctions d'enregistrement	15,7 M\$

Les résultats de cette méthode du calcul du coût de revient et, partant, l'imputation au crédit seront déterminés par les coûts réels engagés et l'activité réelle des inducteurs de coûts désignés. Ces résultats seront signalés dans les Comptes publics 2005-2006 et expliqués intégralement dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2005-2006.

Index

A

Activités, 3, 20, 34, 46, 48, 51
Agence des services frontaliers du Canada,
4, 6, 21, 36, 40, 43, 44
Alberta, 6

B

BDP Business Data Services Ltd, 36
Bureau central de traitement, 20, 26, 35, 44,
51, 52

C

Cadre de responsabilisation de gestion, 2,
7, 9, 13, 14, 17, 46
Chef de la direction financière, 25, 26, 42
Chef principal des opérations, 26, 46
Code criminel, 39, 40, 41, 44
Colombie-Britannique, 6
Commissaire aux armes à feu, 3, 4, 25, 39,
48
Commission nationale des libérations
conditionnelles, 41, 43, 44
Conseil du Trésor, 25, 36, 42, 45, 49, 51
Consultations, 3, 26, 29, 48
Contrôle aux frontières, 21, 52
Contrôle des armes à feu, 3, 21, 39

D

Délivrance de permis aux propriétaires
d'armes à feu, 1
Demande de renouvellement de permis, 1
Dépenses non récurrentes, 37
Développement des ressources humaines
Canada, 43
Directeur de l'enregistrement des armes à
feu, 51

E

Enregistrement des armes à feu, 1, 3, 10,
16, 20, 35

ENSALA, 40, 43, 44
Entreprises, 1, 3, 5, 10, 12, 16, 20, 34, 42
Équipe nationale de soutien à l'application
de la Loi sur les armes à feu, 40, 44

G

Gendarmerie royale du Canada, 6, 36, 40,
43, 44
GRC, 4, 20, 21, 40, 44, 51

I

Initiatives horizontales, 39
Intervenant, 24

L

Loi concernant les armes à feu et certaines
autres armes, 39
Loi sur les armes à feu, 3, 1, 3, 4, 6, 7, 9,
12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 26, 29, 30,
31, 34, 35, 38, 39, 42, 52

M

Mandat, 15
Manitoba, 6
ministère de la Justice, 4, 26, 39, 41, 44
Ministère des Affaires étrangères, 36, 41,
43, 44
Ministère du Commerce international, 36
Mission, 5
Modernisation des RH, 7, 13, 17, 48, 49

N

Nouveau-Brunswick, 6, 44
Nunavut, 6

O

Ontario, 6

P

Plan d'action, 48, 49
Plan d'amélioration continue, 17, 48
Politiques, communications et consultations, 26, 46
Projet de loi C-10A, 3, 20, 48
Projet de loi C-68, 39

Q

Québec, 6

R

Rapport au Parlement, 3
Rapport ministériel sur le rendement, 10, 13
Rapport sur les plans et les priorités, 1, 2, 3, 10, 12, 13, 25, 37
RCAFED, 21
Recettes, 3, 30, 34, 45
Recettes non disponibles, 33
Registre canadien des armes à feu en direct, 21
Responsabilités, 6, 39
Ressources financières, 1, 10, 13, 24, 41, 44
Ressources humaines, 9, 14, 19, 24, 26, 43, 49, 51
Résultats stratégiques, 6, 7
rôles, 46

S

Saskatchewan, 6
SCIRAF, 6, 36, 37
Secrétariat du Conseil du Trésor, 25, 42, 45, 51
Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, 1, 2
Sensibilisation et formation en matière de sécurité, 42
Service correctionnel du Canada, 43
Services juridiques, 26, 33, 44
Solliciteur général du Canada, 44
Système canadien d'information relativement aux armes à feu, 6, 12, 36, 40, 51

T

Team CENTRA, 37
Technologie de l'information, 3, 26, 40
Terre-Neuve-et-Labrador, 6
Territoires du Nord-Ouest, 6
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 33, 36, 43, 44

V

Valeurs, 5

Y

Yukon, 6